Grace & paix de Dieu le Pere celeſte vous ſoit donnee par noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, Amen.

TRESCHER pere, frere & ſœur, ie vous dirai des nouuelles treſbonnes; c'eſt que iamais ie ne vi iour plus plaiſant que ceſtui-ci, auquel Dieu m'a reputé digne d'eſtre vn du nombre des ſiens, & de ſouffrir pour ſon ſainct Nom. Dont ie le remercie de tout mon cœur. Je vous remercie auſſi grandement, mon pere & ma mere, de ce qu'en pluſieurs triſteſſes vous m'auez nourri & entretenu, & auez eu touſiours grand ſoin pour moi, dont Dieu vous recompenſera en ſon royaume par ſa grace. Reſiouïſſez-vous maintenant auec moi que Dieu m'a appellé à des nopces ſi glorieuſes & deſirables. O que la mort des Martyrs eſt precieuſe deuant les yeux du Seigneur! Treſcher Pere, deux Preſtres, & encor pluſieurs autres, meſme aucuns des Seigneurs, par pluſieurs menees m'ont voulu diſtraire de mon ſainct propos. Mais le Seigneur m'a touſiours afranchi d'eux. Car ie leur ai dit rondement que ie n'ai point honte de l'Euangile, & que ie veux mourir pour icelui, en enſuyuant mon ſauueur en toutes afflictions, afin que ie ſois auſſi participant auec lui des ioyes eternelles au Tabernacle celeſte. Je vous prie, mon pere, mere, frere, & tous mes amis, ſi Dieu vous appelle à quelque ſouffrance, que vous l'enduriez conſtamment, & ne decliniez point ni à la dextre ni à la ſeneſtre. Craignez pluſtoſt celui qui a puiſſance de tuer & l'ame & le corps. Le temps eſt brief que nous conuerſons en ce monde, parquoi abandonnons le monde de bon cœur auec tout ce qui eſt en icelui, pour faire ce que Dieu a ordonné de nous. Ainſi, mon pere, ma mere, & tous mes amis, ie vous di Adieu, iuſqu'à ce que nous-nous trouuions enſemble au Royaume des cieux, là où nous aurons enſemble vne ioye qui durera eternellement; pleurs, larmes, & triſteſſes n'y ſeront point. Parquoi, ie vous prie, ne ſoyez contriſtez, ains ſoyez patiens, car il m'eſt auenu vne choſe treſagreable, dont ie ren graces à Dieu. Remerciez tous mes amis qui m'aiment, & les ſaluez amiablement d'vn baiſer ſainct au Seigneur. A Dieu, mes amis. Le Seigneur vous conſerue, & face proſperer vos voyes à la gloire de ſon Nom & à voſtre ſalut, Ainſi ſoit-il. M.D.LXVII.

JORIS D'ASSCHEN,
voſtre humble & obeiſſant fils.

AINSI ces deux teſmoins de Jeſus Chriſt furent executez, le quatorzieſme d'Auril, l'an M.D.LXVII.

LOVYS VAN HECKE (1).

ENVIRON ce temps, ſe dreſſa vne grande perſecution des fideles à Audenarde en Flandre, ſi que pluſieurs furent bannis & chaſſez de leur pays. Entre autres Louys Van Hecke fut mis en priſon, & toſt apres ſacrifia ſon ame au Seigneur, au gibet, l'an M.D.LXVII. le XXIV. d'Auril.

GVY DE BRES, de Monts en Haynaut, & PEREGRIN DE LA GRANGE, de Dauphiné, compagnons au Miniſtere & à la mort, auec autres fideles de Valenciennes (2).

Ce diſcours monſtrera que le ſauoir & l'exercice, ſont choſes ſi reciproques,

(1) Crespin, 1582, f° 669; 1597, f° 661; 1608, f° 661; 1619, f° 731. Notice également brève dans Van Haemstede.

(2) Crespin, 1570, f° 673; 1582, f° 669; 1597, f° 661; 1608, f° 661; 1619, f° 731. La source à laquelle Crespin a emprunté cette notice est l'ouvrage suivant : *Procedures tenues a l'endroit de ceux de la religion du Pais-Bas. Ausquelles est amplement deduit comme* GUY DV BRÈS *et* PEREGRIN DE LA GRANGE *fideles ministres à Vallenciennes, ont signé par leur sang non seulement la doctrine de l'Euangile par eux purement annoncee : mais aussi les derniers assauts, et disputes soustenues contre certains Apostats et ennemis de la croix et vérité du* FILS DE DIEU. *Avec l'issue heureuse d'autres notables personnages, qui pour une mesme vérité de foy ont souffert la mort.* Pet. in-8. 1568, s. l. Un exemplaire de cet ouvrage rarissime se trouve à la Bibliothèque de l'Eglise wallonne de Leyde, qui a bien voulu nous le communiquer. On peut consulter, sur Guy de Brès, les monographies de Bähler, Rahlenbeck, et surtout celles de Daniel Ollier et L.-A. van Langeraad, les articles de la *Biographie générale de Belgique* et de la *France protestante*, l'*Histoire des troubles religieux de Valenciennes*, de Ch. Paillard, et les articles du même

& tellement conioiutes enſemble, que comme l'vn ne ſe peut acquerir ni obtenir ſans l'autre; auſſi ne peut l'autre eſtre bien fait, qu'auec l'aide de celui qui a eſté acquis & obtenu par ſon moyen, & ces perſonnages en donnent l'enſeignement & la pratique.

APRES que ceux de Valenciennes eurent long temps ſouſtenu le ſiege en grande miſere, tant au dehors que dedans la ville, ſe voyans fruſtrez de l'attente de ſecours, & pourchas de deliurance par aucuns Seigneurs & premiers Gentils-hommes du Pays; finalement apres auoir continué ſans intermiſſion l'exercice de la parole de Dieu, auec l'adminiſtration des Sacremens, furent contrains ſe rendre le XXIII. Mars (1); l'ennemi leur ayant promis ce qu'il ne tint. On peut eſtimer ſi ce fut pas apres les Miniſtres & les plus notables de ceſte ville gaignee, qu'on dreſſa les premieres recerches. Les deux Paſteurs eſtoyent lors Guy de Bres (2), & Peregrin de la Grange, de la vie & vocation deſquels nous parlerons ci-apres, auant que reciter leur mort, conioignant les deux, aſſauoir leur vie reſpondante à leur mort bienheureuſe. Ces deux appelez en l'œuure de Dieu, comme ils cuidoyent, quelques iours apres, eſtans ſortis de la ville, s'oſter de la deſconfiture, auec Michel Herlin le ieune, vn ſien ſeruiteur, & Jaques de Rieu (1), tomberent entre les mains du grand Maire de S. Amand (2), où ils furent vn iour & demi. Le Tourneſi s'eſtendant iuſques-là, ſoudain ceux de Tournay vindrent les demander comme par force, menaçans, à faute de leur liurer les priſonniers, rendre le bourg de S. Amand deſolé. Or, apres qu'on les eut liez & enferrez de pieds & mains, furent iettez ſur vn chariot, & menez au chaſteau de Tournay, diſtant quatre lieuës de S. Amand, auec grande compagnie de ſoldats (3).

GVY fut viſité de grand nombre de Gentilſhommes, de Dames & Damoiſelles, menez d'vn deſir & curioſité de le voir vne fois, à cauſe qu'ils

auteur dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. du prot. franç.*, XXVI, 33, 73, 121; XXVIII, 59, 224. Voy. aussi la Bibliographie des Etudes de MM. Ollier et Langeraad. Ce dernier a mis au jour plusieurs documents inédits du plus haut prix.

(1) Dès le 24 mars, la Gouvernante écrivait à Noircarmes : « Estant d'aduis que incontinent (si faict n'est) vous faictes trousser les prédicans et ministres desquelz (après les avoir mis à la question et chasqué d'eulx ce que pouvez du duvenu et desseing de ses sectaires et rebelles) vous ferez subitement la justice par la harde, comme estant l'ung passé longtemps condamné et pendu en figure, et l'aultre estrangier, tous deux perturbateurs de la tranquillité. » (Langeraad, p. 75.)

(2) Guy de Brès (nous conservons cette orthographe de son nom, parce qu'elle fut la sienne), Guy de Brès était depuis longtemps l'objet des actives recherches de la police de la Gouvernante. Elle écrivait, le 26 décembre 1561, aux autorités de Mons, Valenciennes, Lille et Douai, leur envoyant le signalement de celui qu'elle appelait « ung des principaulx prescheurs et dogmatizeurs, » que les uns « nomment Ghuy du Bray et les aultres Jherome, » et ordonnant que l'on fît « incontinent bonne et soigneuse investigation et soigneux regard, pour veoir si l'on pourra recouvrir ledit personnaige. » L'un des dénonciateurs de Guy donne de luy ce signalement : « Il est de quarante ans ou environ, hault de stature, pasle de face et assez maigre et long visaige, et la barbe thirante sur le roussart, avec les espaulles hautes, ung groz dotz. Et estoit mal en ordre, avec un manteau noir à collet rabattu. » (Langeraad, p. 38, 42).

(1) Michel Herlin le jeune, fils de Michel Herlin, dont il sera parlé plus loin, était lui-même capitaine des chevau-légers de Valenciennes. Son serviteur, pris avec lui, se nommait Jehan de Wallers (*ou* Wallet), natif de Miraumont (Somme); il fut exécuté, avec cinquante-six autres, dans les journées du 18 au 21 janvier 1568. Jacques de Rieu (*ou* Durieu), cordier à Valenciennes, servait de conducteur aux ministres fugitifs. « Ceux-ci furent rejoints par Herlin et son serviteur dans le bois le Prince, où ils passèrent leur première nuit. Au point du jour, ils se dirigèrent sur Notre-Dame-du-Bois, puis dans la direction de Nivelles et Saint-Amand. Ils passèrent la Scarpe sur un *bodequin*, qu'un laboureur leur prêta. Exténués de faim et de fatigue, ils entrèrent dans une auberge de Rumegies, où ils furent reconnus. » (Comm. de M. D. Ollier.)

(2) « Ung villageois les ayant veu et considéré attentivement le bel équipage de Herlin, vint raconter par forme de divise au maire dudit Saint-Amand ce qu'il avoit veu, déclarant par la menu la stature, face et forme des vestements dudit Herlin, sans oublier son espée dorée a foureau de velours. Le maire, se doutant bien que c'estoient bourgeois de Vallenciennes qui s'estoient sauvez secrètement, entra en la taverne accompagné de ses sergeans, les constitua prisonniers et envoya, soubs bonne garde, au chasteau de Tournay. » (Pontus-Payen, I, 325.) Guy de Brès avait d'abord pris le nom d'Augustin de Mont (Ed. Poullet, *Cor. du card. de Granvelle*, II, 353, 354).

(3) Ces détails sont empruntés presque textuellement à une lettre de Guy de Brès à ses amis de Valenciennes, insérée dans l'ouvrage qui sert de source à Crespin (voy. note 2, p. 533 *supra*), *Procédures*, etc., p. 17-19. Tout ce qui suit est d'ailleurs aussi emprunté au récit de Guy de Brès et simplement transposé de la première à la troisième personne.

auoyent tant ouï parler de lui. Les vns s'en moquoyent, les autres l'iniurioyent ; aucuns en auoyent pitié & compaſſion. Pluſieurs vouloyent diſputer ; mais ils ſe voyoyent prins & rendus muets ; ils en eſchapoyent pour dire qu'ils n'eſtoyent pas Theologiens. Les Commiſſaires, ſe fourrans en la diſpute comme iuges d'icelle, lui accorderent qu'il ne faloit point adorer les Saincts, ni la vierge Marie, mais vn ſeul Dieu. « Ceux donc, » dit Guy, « qui les adorent, errent. » Sur ce ils reſpondirent qu'on peut bien prier & inuoquer les Saincts. Et il repliqua que l'etymologie du mot *Adoratio*, ſignifioit faire priere à quelcun, & que ſi on ne doit adorer la Vierge ni les Saincts, ſelon leur dire, qu'auſſi ne les doit-on prier, car c'eſt vne meſme choſe. Ce combat & aſſaut fini, voici deux autres qui vindrent, deſquels l'vn diſoit qu'il preſcheroit auſſi bien qu'vn Miniſtre, quand il s'y voudroit employer. Ce que Guy voyant & entendant, lui dit : « Monſieur, ie voi bien que vous eſtes ſauant, me voudriez-vous dire que c'eſt de foi ? » Sur quoi demeurant tout eſperdu, deuint rouge ; mais ayant reprins courage, reſpondit que c'eſtoit faire les commandemens de Dieu. Sur ce, Guy repliqua qu'il ne demandoit pas quels eſtoyent les fruicts de la foi, mais que c'eſtoit que foi. Or, il eſtoit ſi ſauant, que iamais ne ſceut dire autre choſe. En apres, ils parlerent des images ; l'vn dit qu'il n'eſtimoit toutes les images des temples non plus qu'vn petit babouin qu'il monſtroit ſur l'apui d'vn banc. L'autre s'oppoſa à l'encontre, diſant qu'il les eſtimoit d'auantage, à cauſe du lieu. Et Guy leur dit : « Meſſieurs, diſputez donc premier enſemble & vous accordez. & puis nous parlerons d'autres choſes ; car puis que par voſtre dire le lieu fait les images plus excellentes, qu'on coupe ce petit marmouſet du banc, & qu'on le porte au temple, & adonc il ſera auſſi excellent que celles qui y ſont. » Semblables autres propos furent tenus, mais qui ne valent d'eſtre recitez, & moins d'en eſcrire d'auantage.

Notez ici quelle eſt la ſageſſe de ceux qui s'eſtiment ſages.

Le ſieur de Tramery, capitaine, acompagné de cinq ou ſix ſoldats & d'vn Preſtre (qui par ſes geſtes & contenances donnoit à entendre (1) qu'il auoit plus humé que ſoufflé), vindrent à Guy & mirent pluſieurs queſtions en auant, & entre autres de la Cene. Guy ſur cela print occaſion de leur demander que c'eſtoit que Sacrement. Tous ceux qui deuant ceſte demande cauſoyent comme perroquets, furent plus muets que poiſſons, donnans bien à entendre qu'ils eſtoyent hors de leur rolle. Mais Guy, s'adreſſant au Preſtre, dit : « Voici vn homme d'Egliſe, c'eſt ſon meſtier de faire des ſacremens, il nous dira bien que c'eſt. » Le Preſtre dit que c'eſtoit vn ſecret inconu à Dieu & aux hommes. Guy ne l'entendit pas bien ; mais aucuns de ceux qui eſtoyent pres de lui, dirent qu'il reſpondoit ainſi. C'eſtoit vne reſponſe digne de ſa preſtriſe (1). Or, en ceſte diſpute on mit ſouvent en auant le *Hoc eſt enim corpus meum*. Mais Guy leur monſtroit qu'on doit entendre ces paroles comme les plus anciens docteurs de l'Egliſe les auoyent expoſees. Et entre les autres Docteurs, il mit en auant S. Auguſtin, qui dit : *Le Seigneur n'a point fait de difficulté de dire : Ceci eſt mon corps, quand il donnoit le ſigne de ſon corps.* Quand ils eurent ouï ceſte reſponſe, qui ne fauoriſoit à enclorre le corps de Jeſus Chriſt ſous vne oublie cuite entre deux fers, ils commencerent à dire (comme par maniere d'exclamation) : « le ſigne ? le ſigne ? » « Voire, » dit Guy, « le ſigne, car ainſi parle ſainct Auguſtin ; regardez ſi vous voulez ſuyure ceſte expoſition qu'il donne. » Lors le Preſtre (lequel les Gentils-hommes auoyent fait retirer pource qu'il gaſtoit tout) ſe fourra derechef tout au trauers de la troupe, & repliqua ſur la ſentence de ſainct Auguſtin : « Il s'enſuit, » dit-il, « au meſme lieu : *Eſt vera caro Chriſti.* » Ce Preſtre ſe monſtra d'vne impudence ſi effrontee, que Guy s'eſtonnant ne dit autre choſe, ſinon que cela n'eſtoit pas en ſainct Auguſtin, & meſmes repugneroit à ce qu'il appele ſigne, & qu'au reſte il faloit faire acroire cela à des petis enfans ou pluſtoſt aux beſtes. Et apres qu'il leur eut dit qu'il s'offroit de monſtrer par les liures du Pape meſme, que la doctrine Papale eſtoit fauſſe, ils s'en allerent, lui diſans qu'il ſe vantoit de grande choſe, & que iamais les Miniſtres de Tournay n'auoyent oſé diſputer contre

M.D.LXVII.

Ignorance d'vn preſtre plus que ridicule.

S. Auguſt. ad Adimantum cap. 12.

Beſtiſe plus que brutale d'vn Preſtre.

(1) Guy de Brès ajoute : « qu'il estoit yure » (*Procédures* p. 21).

(1) Guy de Brès ajoute : « & fus honteux de ſi lourde aſnerie » (*Ibid.*, p. 22).

ceux qui ſe preſentoyent (1). Ce Preſtre dit en ſortant qu'il lui faloit des fagots pour faire la diſpute. Tramery dit auſſi en ſortant à Guy, qu'il eſtoit encore plus meſchant que ſon compagnon la Grange.

Apres ceſte volee, voici arriuer la Comteſſe de Reu (2), acompagnee de beaucoup de damoiſelles, laquelle d'entree, regardant la groſſe chaine de fer à laquelle il eſtoit attaché, dit : « Mon Dieu, monſieur Guy, ie ne ſai comment vous pouuez dormir, manger ne boire; il me ſemble que ſi i'eſtois en voſtre place, que ie mourroi de peur. » « Ma Dame, » dit-il « la bonne cauſe que ie ſouſtien, & la bonne conſcience laquelle Dieu me donne, me fait dormir, manger & boire mieux à mon aiſe que tous ceux qui me veulent mal; & quant à ma chaine & à mes liens, tant s'en faut qu'ils m'eſpouuantent, ou qu'ils me ſoyent en horreur pour troubler mon repos; qu'au contraire ie m'y delecte & glorifie, & les eſtime plus precieux que les chaines & les anneaux d'or & autres ſemblables ioyaux precieux; car ils me ſont plus profitables; & quand i'oy le ſon de mes chaines, il me ſemble que i'oi quelque doux inſtrument de muſique ſonner en mes oreilles, non pas que cela procede du naturel de tels liens, mais de la cauſe pour laquelle ie me voi ainſi traité, qui eſt la ſaincte parole de Dieu. » Ceſte Dame lui dit qu'elle auoit entendu qu'il dechiroit fort le ſeruice diuin de l'Egliſe Romaine en ſes preſches. « Madame, » reſpondit Guy, « i'en parloi ſelon que mon texte le requeroit, & non autrement, & d'autant que ſelon ma charge il faloit auertir le peuple des abus & idolatries qui meinent les poures ames à perdition. » La meſme Dame fit enuoyer vn lot de vin à M. de la Grange, lui mandant que, s'il vouloit retourner en l'Egliſe Romaine, elle lui en donneroit tous les iours autant (3). Mais elle perdit temps, autant vers l'vn que l'autre.

Constance d'vn fidele ſeruiteur de Dieu.

Il y eut lors vn certain perſonnage, lequel, parlant du Purgatoire, allegua ce que Virgile eſcrit aux Eneides des champs Eliſees & de Tantalus, lequel eſtoit en l'eau iuſques au menton, quand il penſoit boire, l'eau ſe retiroit en arriere, & eſtoit ainſi puni pour ſes exces, & les autres eſtoyent pendus au vent pour les purger, &c. Mais pour lui couper broche, Guy lui reſpondit en vn mot : « Monſieur, ce ſont fables de vieilles; il faut amener les authoritez des diuins eſcrits, ſi on veut que nous croyons quelque choſe. » Lors il dit : « Je penſoi bien que vous me reſpondriez cela. »

Fables poetiques alleguees quand raisons defaillent.

Il y vint encores d'autres damoiſelles, deſquelles pluſieurs eſtoyent ieunes & brauement attifees. Et vne des vieilles dit : « Voici aſſez pour tenter monſieur Guy, de voir tant de belles filles. » « Madamoiſelle, » dit Guy, « gardez-les des tentations de vos Preſtres & Moines, car vous ſauez qu'ils ſont hazardeux en telle marchandiſe. »

Vn autre iour, vne grand' compagnie le vint voir, entre leſquels il y en auoit pluſieurs qui faiſoyent ſemblant d'eſtre fort ſauans. Ils parlerent des accidens ſans ſubſtance, à ſauoir s'ils pouuoyent ſubſiſter ſans leur ſujet, & à ſauoir ſi les accidens ſans ſubſtance auoyent poids. L'vn d'iceux ſouſtenoit fort & ferme qu'ouï; deux autres de ſa compagnie lui nioyent. « Accordez-vous par enſemble, » dit Guy, « & puis nous acheuerons. » Leur ayant dit cela, il adiouſta : « Puis qu'il ne reſte que les accidens ſans ſubſtance au Sacrement, qu'eſt-ce qui y poiſe? eſt-ce le meſme poids qui peſoit deuant la conſecration? on ne peut dire que ce ſoit la ſubſtance du pain, car on dit qu'elle n'y eſt plus; ce ne ſont pas auſſi les acccidens, à ſauoir rondeur, blancheur, grandeur, ſans leur ſubſtance, encores moins le corps de Jeſus Chriſt; car vn corps auſſi grand & auſſi gros qu'il pendit en la croix, poiſe plus que ne fait la ſubſtance de ſi peu de pain. » Eux, oyans ces propos, s'en allerent confus, ſans rien reſpondre, ſinon qu'ils n'eſtoyent pas Theologiens; mais Guy leur dit : « Or bien, Meſſieurs, faites donc venir vos Theologiens, & vous nous orrez, s'il vous plait. »

Apres qu'ils eurent eſté là detenus dix ou onze iours, il y eut vn grand

(1) Guy de Brès ajoute : « sur quoy ie leur di qu'on fit l'expérience de ce dont ie me vantoye, & que ie deſiroye plus de diſputer que de manger & boire » (*Procédures*, p. 24).

(2) Marie de Licques, de la maison de Recourt, avait épousé le comte du Rœulx. (Voy. note 1 de la page suivante.)

(3) Guy de Brès ajoute : « Je pense qu'elle en euſt bien voulu faire un catholique de vin : mais elle perdoit temps » (*Procédures*, p. 26).

Debat entre les Gentils-hommes à qui aura les prisonniers de Tournay.

debat entre les Seigneurs : les vns les vouloyent auoir à Valenciennes; ceux de Tournay ne les vouloyent rendre, disans qu'ils auoyent esté prins sur le Tournesy, & le debat monta si grand entre le sieur du Reu (1) & le sieur de Quatreuaux (2) qu'ils se batirent presque l'vn l'autre; & fut-on bien tard en la nuict empesché pour les apointer. Du Reu, qui ne les vouloit laisser aller, print le lendemain la poste, & s'en alla à Bruxelles pour parler à la Duchesse, laquelle lui commanda de les rendre aux Valencenois (3).

La demande de Moulbay & d'autres.

Le lendemain de son arriuee, bien matin, on vint dire aux prisonniers qu'ils s'aprestassent pour partir; les vns disoyent que c'estoit pour les mener à Bruxelles, les autres à Valenciennes. Soudain, le sieur de Moulbay, lieutenant du chasteau (4), auec l'vn des Commissaires & plusieurs Capitaines vindrent à Guy, lesquels parlerent de l'inuocation de la vierge Marie & des Saincts. Sur ce, il leur dit qu'on ne doit inuoquer sinon Dieu seul par Jesus Christ, qui est seul Aduocat & Interceſſeur, comme l'Ecriture enseigne; & quant aux Saincts & à la vierge Marie, ils ont serui à leur temps, comme dit le sainct Esprit par

Act. 13.

la bouche de S. Paul, disant que Dauid, apres auoir serui à son temps, a esté recueilli auec ses peres. Si donc il pouuoit encore seruir à nostre temps, & nous aider, ceste maniere de parler seroit vaine & superflue. D'auantage l'Apostre, escriuant aux saincts de

Galat. 6.

l'Eglise des Galatiens, dit : « Cependant que vous auez le temps, faites bien à tous. » Sur cela vn lui dit : « C'est mal argumenté à vous, de dire : cependant que vous estes à Tournay faites du bien, s'ensuit-il que ie n'en pourrai faire quand ie serai en vne autre ville? » « Monsieur, » dit Guy, « mon argument, qui est aussi celui que fait l'Apostre, n'est pas fondé sur le lieu, mais sur le temps, à sauoir qu'au temps present on peut aider l'vn l'autre, mais qu'apres ceste vie l'on n'a plus le moyen. Mesme (leur dit-il) les saincts trespassez ne sauent rien de nos afaires. » Et pour prouver cela, il amena l'exemple du Roi Ezechias, auquel le Seigneur dit que pour son bien il le retireroit de ceste vie, afin que ses yeux ne vissent la vengeance qu'il feroit de Jerusalem. Semblablement Moyse, lequel dit à Dieu : *Si i'ai trouué grace deuant toi, tue moi, afin que mes yeux ne voyent pas mon mal,* entendant la ruine du peuple. Lors vn de ceux-la dit que ceci se deuoit entendre des yeux charnels. Guy sur ce propos allegua S. Augustin, lequel parlant de sa mere Monica, femme saincte & vertueuse, qui estoit trespassee, dit : « Si les saincts trespassez sauoyent nos afaires & nous pouuoyent aider, ma mere qui m'a touſiours suiui en mes voyages, & qui ne me pouuoit voir fasché, ne me laisseroit pas à present; mais c'est ce qui est escrit au Pseaume : Mon pere & ma mere m'ont abandonné, mais le Seigneur me reçoit, &c. Et en Isaie : Tu es nostre Dieu, Seigneur; Abraham nostre pere ne nous a point conu, & Israel ne nous a point sceu. »

M.D.LXVII.

Nomb. 11.

Aug. au liure De cura pro mortuis agenda.

Ils lui demanderent puis apres, s'il croyoit que la Vierge soit demeuree vierge apres l'enfantement. Il respondit, qu'oui; d'autant qu'au symbole elle est nommee Vierge, & qu'il la tenoit pour la plus heureuse entre toutes les femmes, comme l'Ange lui dit,

Luc 2.

& aussi Elizabet sa cousine, & qu'elle estoit la mere du Fils de Dieu, l'ayant enfanté vrai Dieu & vrai homme. Ainsi qu'il leur tenoit ces propos, ils se regardoyent l'vn l'autre, comme s'ils eussent eu autre opinion de lui.

Puis le sieur de Moulbay dit : « Vous ne croyez pas qu'il y ait vn Purgatoire. » G. « Pardonnez-moi, Monsieur, ie ne suis pas de ceux qui nient qu'il y ait vn Purgatoire, car ie tien le sang du Fils de Dieu pour le purgatoire des pechez de ceux qui se

2. Cor. 5. Epheſ. 1. Coloſſ. 1.

(1) Jean de Croy, comte du Rœulx, fils aîné d'Adrien, premier comte du Rœulx, chevalier de la Toison d'Or et gouverneur de Flandre. Il fut, en 1572, commis à la surintendance du comté de Flandre et mourut en 1581.

(2) Le sieur de Quatrevaulx était lieutenant des arquebusiers à cheval de la garde de la Gouvernante.

(3) La correspondance entre le comte du Rœulx, le seigneur de Moulbais et la duchesse de Parme, sur cette affaire de juridiction, a été publiée par M. Pinchart, à la suite des *Mémoires* de Pasquier de le Barre et de Soldoyer, et par M. van Langeraad, dans l'appendice de son *Guido de Bray*. La duchesse donna, pour raison de sa décision, qu'il convenait « que la punition et justice se face au lieu du delict, assavoir en la ville de Valenciennes, y ayans mutiné le peuple contre sa Majesté, qui est cause de rebellion, aussi qu'il est nécessaire de les interroguer et confronter avec aultres tant prisonniers en lad. ville de Valenciennes. »

(4) Jean de Chastelar, seigneur de Moulbais.

repentent & embraſſent ce benefice par foi, mais ie ne conoi pas les fourneaux & roſtiſſeries des ames, comme les fables des Preſtres contienent. » Et Moulbay repliqua en cholere contre Guy, qu'il pouuoit auſſi bien nier l'enfer; mais Guy lui dit qu'il y auoit vn enfer pour les iniques & meſchans, ainſi que la parole de Dieu enſeigne, & non pas vn Purgatoire tel que les Preſtres ont forgé. Moulbay lui dit qu'il ſauroit s'il y a vn enfer, quand il ſeroit damné. Guy lui dit qu'il auoit ſon Iuge au ciel, qui en iugera tout autrement, & que de cela il eſtoit tout certain par ſa parole.

En ces entrefaites, voici arriuer le Capitaine Tramery, qui les deuoit mener iuſques à S. Amand. Il eſtoit ſorti fort irrité contre Guy, pour les propos qu'il auoit eus auec lui & auec ſon Preſtre, recitez ci deſſus. Il s'en vint donc à lui bien rudement, & dit : « Marche, marche ; » puis le fit monter ſur vn chariot ſans paille ni aucun ſoulagement, ſinon que, pour l'affliger d'auantage, il lui fit enferrer les deux iambes de gros fers, & lier les mains d'vne corde, ſans vne autre qui le ſerroit par derriere (1). Cependant Dieu lui faiſoit ceſte grace de
Iaques 2. dire : « Mon Dieu, ie te loüe & te remercie de ta bonté enuers moi, tu me conſoles & me fortifies; » & en iettant ſa veuë ſur Tamery, il lui dit : « Iugement ſans miſericorde ſera fait à celui qui ne fait point miſericorde. » En telles deſtreſſes, eſleuans les yeux au ciel ils inuoquoyent Dieu, à ce qu'il les conſolaſt & fortifiaſt de plus en plus, ce qu'auſſi il fit. Car comme ils eſtoyent là eſtendus, liez, & enchainez comme brebis deſtinees à la boucherie, voila le Seigneur qui toucha le cœur d'vn des commiſſaires, qui leur fit donner de la paille pour les ſoulager, ſe monſtrant humain enuers eux (2). Ainſi furent tirez du Chaſteau, & auec grande compagnie de ſoldats menez tout à trauers de Tournay; pluſieurs poures fideles les regardans en pitié, & n'oſans ſonner mot. Finalement ils arriuerent à ſainct Amand, endurans extreme froidure, où deux cents ſoldats les attendoyent. On leur changea de chariot pour les mener en la ville de Vallenciennes. Arriuez qu'ils furent, Guy pour le premier fut logé en la plus eſtrange priſon qui ſoit, & où on n'auoit point acouſtumé de mettre perſonne. Ceſte priſon eſt pour ſon obſcurité nommee Brunain, où il auoit l'air par vn treillis de fer, ſur vn trou puant à cauſe des ordures, & où meſmes les yurongnes rendent communément leurs vrines en grande infection & puanteur (1).

Priſon de Brunain.

Telle eſt l'hiſtoire de la priſe & empriſonnement de ces bons perſonnages, extraite de leurs eſcrits; ſpecialement de M. Guy, lequel fit deuoir d'eſcrire aux Freres de Vallenciennes choſes graues & d'edification, & les diſputes du XVI. & XVII. d'Auril auec vn Cordelier, & pluſieurs gens d'aparence, touchant la primauté du Pape, en attendant de iour en iour M. François Richardot, Eueſque d'Arras (2). Mais pour declarer le ſoin & l'affection qu'il auoit du ſalut de ceux deſquels il eſtoit encore Paſteur, il leur manda par Lettres ce qui s'enſuit (3) :

(1) « Puis me fit lier les deux mains d'une grosse corde qui me causa une grande angoisse tout le chemin, et outre ce me fit encore lier d'une autre corde par derrière » (*Procédures*, etc., p. 34).

(2) Guy de Brès ajoute : « Je prie le Seigneur qu'il luy ſoit propice; & lui doint trouuer grace deuant ſa face » (*Procédures*, p. 34).

(1) Après avoir raconté ces détails, à peu près dans les mêmes termes, Guy de Brès ajoute : « Mais Dieu me fait ceste grâce que ie passe et endure le tout alaigrement quand ie considere que c'est pour Iesus Christ, et pour sa saincte Parole. J'ay aussi les fers aux pieds et aux mains, attendant mon Seigneur Iesus-Christ, lequel i'espère deuoir venir à ma rédemption, quoy que le monde en iuge autrement. » Ce qui suit fait allusion aux conseils de modération que Guy de Brès avait vainement donnés pendant le siège de Valenciennes : « Vous ſauez auſſi, mes bons freres & amis, en quelle rondeur & simplicité i'ay cheminé entre vous : de cela vous me ſerez touſiours teſmoins, & ſemblablement ma conſcience deuant Dieu & ſes Anges. Si pluſieurs mal-appris euſſent ſouuent voulu faire ce que ie conſeilloye, ie croy que nous nous en fuſſions mieux portez. Mais quoy ? le plus grand nombre n'est pas touſiours la plus ſaine partie, et faut que les paiſibles ſouffrent la ſolie de ceux qui ſont mal-aduisez. Il eſt notoire à tous le bon deuoir que i'ay fait pour induire les contrediſans à raiſon, & quand les hommes le voudront ignorer, mon Dieu le cognoit aſſez : de ſorte que toute la recerche qu'on me peut faire, c'est d'auoir annoncé l'Euangile, & inſtruit le peuple en la cognoiſſance du Fils de Dieu, pour laquelle doctrine confirmer ſi i'auoye cent mille vies, ie les offriroye & voudroye toutes expoſer à la mort » (*Procédures*, p. 36).

(2) Sur ce personage, voy. plus loin une note biographique.

(3) Ce qui suit est la dernière partie de la

La predication de l'Euangile eſt la ſeule doctrine qui apporte ſalut au croiant. Matth. 13. Phil. 3.

MES bons freres, ie n'ai ſoin que de voſtre ſalut, & que demeuriez fermes en la doctrine laquelle nous vous auons preſchee, d'autant qu'il n'y a point de doctrine ſalutaire en ce monde, ſinon celle-la. Parquoi prenez nous pour patron de patience, & qu'il ne ſoit point grief aux brebis de ſuiure leur Paſteur. Car par la grace de noſtre bon Dieu (auquel apartient tout honneur & gloire), i'enſui les pas de mon bon Seigneur & maiſtre Ieſus Chriſt, au plus pres qu'il m'eſt poſſible. Ne regardez pas à ceux qui ſe reuoltent de la verité iournellement, deſquels le nombre (comme i'entens) eſt fort grand. Ils ſont de ceux deſquels Chriſt a dit, qu'ils reçoiuent la ſemence de la parole de Dieu en terre pierreuſe; ſoudain que perſecution & affliction auienent pour la parole de Dieu, ils ſont ſcandaliſez, & abandonnent là tout. Or que tels ſachent qu'ils n'ont pas ainſi aprins Chriſt : voire s'il leur ſouuient comme nous le leur auons preſché. Les vns auront d'oreſenauant leurs ventres pour leurs dieux, les autres les idoles, & les autres deuiendront Atheiſtes, c'eſt à dire gens ſans Dieu. Car les iuſtes iugemens de Dieu ſont & ſeront deſployez ſur tels contempteurs. Ie di ceci, mes freres, en pleurant à chaudes larmes. Helas, helas ! & cent mille fois helas ! poure peuple de Vallenciennes ! quand il me faut ouir les reuoltemens & apoſtaſies de tant de gens, & cependant ce n'eſt encore rien ! mon cœur eſt tranſpercé de douleurs. Helas ! ie voi venir ce que pluſieurs fois ie vous ai dit en mes preſches. Que ſi telles apoſtaſies & reuoltemens ſont auenus en la primitiue Egliſe & du temps des Apoſtres, ce n'eſt choſe nouuelle ſi de noſtre temps nous oyons & voyons le ſemblable. Pource l'Apoſtre ſainct Pierre, parlant par l'Eprit de Dieu de tels reuoltez apoſtats, dit qu'il vaudroit mieux qu'ils n'euſſent iamais conu la verité, qu'apres l'auoir conue ſe deſtourner du ſainct mandement ; mais ce qu'on dit par vn vrai prouerbe leur eſt auenu : « Le chien eſt retourné à ſon propre vomiſſement, & la truye lauee eſt retournee au veautrement du bourbier. » Au reſte, meſſieurs mes bons freres, ma ioye, & ma couronne, ſoyez fermes en la vertu de noſtre Dieu, & ne ſoyez pas comme le roſeau branlant à tous vents, mais eſtans enracinez, fermes & ſtables, ſouſtenez conſtamment l'eſpreuue & l'examen du Seigneur. Si vous cheminez en la crainte de Dieu, il retournera ſa face vers vous & vous deliurera, renuerſant vos ennemis (qui ſont les ſiens) & vous donnera plus grande liberté pour le ſeruir que iamais.

M.D.LXVII.

Triſteſſe & regret qui eſt ſelon Dieu.

Phil. 4. Matth. 11. Epheſ. 4.

Amour mutuel & reciproque du Paſteur & des brebis.

OR comme ainſi ſoit que ie vous aye touſiours porté vne amitié treſcordiale en mon cœur, & qu'auſſi de voſtre coſté i'aye senti le meſme en beaucoup d'endroits (dont ie vous remercie) d'autant que maintenant il me ſemble que mon Dieu me veut retirer de ceſte poure vie pour me mettre en ſon repos, vous n'aurez plus de moyen de continuer vers moi voſtredite amitié ; ie vous prie & ſupplie de la continuer enuers ma poure femme & mes petis enfans. Car pour le Fils de Dieu, & pour voſtre ſeruice, elle eſt priuee de ſon mari, & les enfans de leur pere, en leur tendre ieuneſſe. Ne faites pas vers eux comme i'ai veu faire enuers pluſieurs autres veſues, les laiſſant là ſans s'en ſoucier. Et ne vous attendez pas les vns aux autres, mais aſſiſtez la poure veſue & ſes petis enfans en ce qu'elle aura beſoin de vous. Que ſi vous vſez d'ingratitude, & qu'apres mon treſpas me meſconoiſſiez en ma poſterité, le Seigneur iuſte iuge le verra & s'en ſouuiendra. Or, mes bien-aimez, ce que ie parle ainſi, n'eſt pas que ie me deſfie de vous, ne qu'aucunement i'en doute, car ie ſai & m'aſſeure que meſmes vous ferez plus que ie ne requiers de vous. Et d'autant qu'il me faut eſcrire d'autres choſes qui vous profiteront d'auantage, ie ferai ici la fin de la preſente. Priant mon Dieu qu'il lui plaiſe vous fortifier en la conoiſſance de ſa parole iuſqu'à la fin, Amen, Amen, bon peuple de Vallenciennes. Des priſons de la ville, en mon trou nommé Brunain, ce XVIII (1). A Dieu, mes brebiettes, bien vous ſoit (2).

Les orphelins & les veſues recommandez de Dieu.

A tous mes chers freres & ſœurs fide-

lettre dans laquelle Guy de Brès racontait à ses amis de Valenciennes les premiers incidents de son emprisonnement. Voy. *Procédures*, p. 37.

(1) *Procédures* : « d'Auril M D.LXVII. »

(2) *Procédures* : « Vostre frere et fidele Pasteur prisonnier pour Jesus Christ, Guy de Bres, Montois. »

les de l'Egliſe reformee de la ville de Vallenciennes, Guy de Bres voſtre Miniſtre & Paſteur, vous deſire grace & miſericorde de Dieu noſtre bon Pere, & vn acroiſſement & augmentation en la ſcience & conoiſſance de noſtre Sauueur Ieſus Chriſt (1).

Diſputes contre Guy de Bres.

TRES-CHERS freres & ſœurs en noſtre Seigneur Ieſus, pource qu'en mon empriſonnement pluſieurs me viennent viſiter, les vns pour voir ma face par curioſité, les autres pour m'ouir parler, à cauſe qu'ils ont oui parler de moi; Ie voi qu'ils inſiſtent quaſi tous ſur l'antiquité, & ſur le long temps que l'Egliſe Romaine a tenu la doctrine qu'elle enſeigne : il y a (diſent-ils) plus de quinze cens ans. Et principalement (comme ils diſent) elle a touſiours ſenti ainſi du Sacrement de la Cene, & a tous les Docteurs anciens pour elle, auec le conſentement vniuerſel de tant de ſiecles, & de tant de peuples & nations. Or ie veux bien vous eſcrire ce que ie reſpons, & ce que ie ſens de tout cela, à fin de touſiours vous edifier de plus en plus en la conoiſſance de la vraye doctrine, laquelle ie vous ai preſchee & enſeignee. Et notamment ie vous veux eſcrire du poinct de la

De la Cene.

ſaincte Cene, pource que c'eſt là principalement que tous s'arreſtent, & que de là Satan prend occaſion de conuertir le Sacrement de paix & d'amitié, en occaſion de trouble & d'effuſion de ſang, comme il auient ordinairement en toutes leurs diſputes. Premierement donc, ie veux

Sommaire & briefue deſcription de ce qu'il traita.

monſtrer que le conſentement & accord duquel ils ſe vantent, eſt faux, & n'eſt qu'vn babil de paroles pour eſblouir les yeux des ſimples. Puis ie monſtrerai que les anciens Docteurs leur ſont du tout contraires, & ainſi nous traiterons de toutes les parties de ce S. Sacrement, ſelon que mon Dieu m'en fera la grace en mes liens, & en ceſte obſcurité où le iour ne me

Humble & modeſte excuſe.

donne gueres de clarté. Vous ſupporterez, s'il vous plaiſt, ce que vous trouuerez n'eſtre couché en ſi bon ordre que ie deſire, ne ſi bien poli qu'il eſt requis. Ie ferai donc comme ie pourrai, & non comme ie voudrai.

OR, pour venir au poinct, les aduerſaires de la vraye doctrine diſent, que l'Egliſe Romaine auec tous ſes Docteurs a touſiours tenu d'vn meſme accord que la conſecration du pain & du vin, au Sacrement, ſe faiſoit par ces paroles du canon de leur Meſſe, à ſauoir : *Hoc eſt enim corpus meum*, & qu'auſſi le vin eſtoit conſacré par ces paroles de leur meſme canon : *Hic eſt enim calix ſanguinis mei noui & aeterni teſtamenti, myſterium fidei, qui pro vobis & pro multis effundetur in remiſſionem peccatorum*, c'eſt à dire : Car c'eſt le calice de mon ſang du nouueau & eternel teſtament, le myſtere de la foi, qui ſera eſpandu pour vous & pour pluſieurs en remiſſion des pechez. Or voila les propres mots deſquels ils vſent pour conuertir le pain & le vin au corps & au ſang de Ieſus Chriſt. Et ſi vne ſyllabe de ces paroles defailloit (diſent-ils), il n'y auroit pas de tranſſubſtantiation. Ie vous prie, ouurez vos yeux, mes freres, & voyez comme ils accordent auec Ieſus Chriſt en ſes paroles. Voici les paroles de Ieſus Chriſt : Ceci eſt mon corps, &c. Ce calice eſt le nouueau teſtament en mon ſang, qui ſera eſpandu pour vous. Conferez les paroles du Canon de leur Meſſe, auec ces paroles de Chriſt, & vous verrez comme ils ont eſté ſi outrecuidez & preſomptueux d'adiouſter à la conſecration du pain leur *Enim*, c'eſt à dire *car;* lequel mot ne ſe trouue en nul des Euangeliſtes ni en Sainct Paul; & cependant pluſieurs en font ſi grand cas qu'ils oſent bien affermer que, ſans ce mot *Enim*, la conſecration ſeroit imparfaite, & que le corps de Chriſt ne ſeroit nullement en la Meſſe. Mais ie vous prie, quelle impudence deſeſperee eſt cela, que les hommes mortels, voire des menteurs, pour tout potage, oſent adiouſter, diminuer, & changer les paroles du Fils de Dieu, attendu que le Seigneur a defendu fort eſtroitement de ce faire? Car voici comme le Seigneur parle : « Tu n'adiouſteras, & ne diminueras rien à ma Parole. » Item : « Tu n'adiouſteras rien aux paroles du Seigneur, & n'en diminueras rien, à fin que tu ne ſois reprins & trouué menteur. » Mais ſi leur *Enim* qu'ils ont adiouſté aux paroles de Ieſus Chriſt eſt tant neceſſaire que le corps de Chriſt n'eſt pas

Luc 21.

Outrecuidance & preſomption intolerable des Romaniſtes

(1) *Procédures*, p. 42. Crespin ne donne qu'une partie de cette lettre, qui est un véritable traité sur la Cène et sur la messe. Elle occupe, dans le volume intitulé : *Procédures*, etc., les pages 42 à 190. Le Martyrologe n'en a reproduit que les 56 premières pages.

au Sacrement ſans la prononciation d'icelui, il faudroit donc dire que Chriſt auroit eſté mal-auisé de ne l'auoir prononcé en ſa Cene. Et faut bien dire que les Apoſtres qui ont receu ce Sacrement conſacré ſans *Enim*, & ont retranché le principal des paroles du Seigneur, en quoi conſiſte tout noſtre ſalut, à ſçauoir : *Quod pro vobis traditur*, c'eſt à dire qu'il eſt liuré pour vous. Qui eſt celui qui ne ſache bien, que iaçoit que le corps de Chriſt ait eſté liuré à la mort, qu'il ait eſté deplayé & navré pour nous de toutes parts, que neantmoins il ne nous profite de rien, ſi par vraye & viue foi, apuyee ſur les promeſſes de Dieu, nous ne croyons fermement qu'il nuos eſt donné, & que tout ce qu'il a fait eſt pour noſtre ſalut? Ie di donc que c'eſt vn ſacrilege abominable d'ainſi acouſtrer la parole du Fils de Dieu. Ils diſent que nous prenons la parole de Dieu par lopins, & que nous la brouillons, mais les petis enfans en peuuent iuger.

Calomnie des aduerſaires.

Regardez auſſi les paroles qu'ils prononcent pour conſacrer le vin, comme ie les ai recitees ci deſſus, & les conferez auec celles de Chriſt, & vous verrez qu'elles ſont toutes diuerſes, brouillees, & pleines d'additions. Apartient-il à l'homme, qui n'eſt que cendre & putrefaction, d'adiouſter à la parole de Chriſt ; auquel, comme dit S. Paul, ſont cachez tous les threſors de la Sapience & Science de Dieu? Si quelcun entreprenoit d'adiouſter ou diminuer quelque choſe au teſtament de quelque homme mortel, vn tel ne ſeroit-il point rendu infame à tout iamais & indigne d'eſtre creu? En quelle eſtime donc aurons-nous ceux qui oſent entreprendre d'adiouſter ou diminuer à vn tel teſtament, lequel n'eſt pas ſigné & ſeelé par cire ni ancre, mais par le ſang precieux de Ieſus noſtre Sauueur (1).

Gen. 3.

Coloſſ. 2.

Mais, voyons comme ils ſont vnis. Ils diſent qu'on a touſiours conſacré par les meſmes paroles, deſquelles ils vſent pour conſacrer. Voila Innocent & l'Eſcot, qui diſent que la conſecration ſe fait par ce mot *Benedixit*, pource qu'il eſt dit que Ieſus Chriſt print du pain & le benit. Lombardus & Pierre Comeſtor eſtimoyent qu'elle ſe fait par les paroles du canon de la Meſſe ; à ſauoir : *Iube hæc perferri, &c.*, & ces paroles (ſi i'ai bonne memoire) ſe diſent en la Meſſe apres les paroles qu'ils appelent Sacramentales. Qu'on liſe la Liturgie de Chryſoſtome & de Baſile, & on verra que le miniſtre entend conſacrer par priere. Pareillement ſainct Cyprian, au ſermon de la Cene, recitant les paroles par leſquelles on conſacroit de ſon temps, ne dit pas : *Ceci eſt mon corps*, mais : *Ceci eſt ma chair*. Il eſt vrai que le corps eſt bien la chair, & la chair le corps. Et S. Ieroſme ſur Sophonie (ſi bien ie me recorde) reprend les preſtres qui penſoyent conſacrer le corps du Seigneur par prieres ſeulement, & leur dit que la bonne vie y eſt auſſi requiſe. Sainct Gregoire auſſi, en ſes dialogues, chapitre 36. dit que, du temps des Apoſtres, on conſacroit ſimplement par l'oraiſon Dominicale. Il ne dit pas, & par *Hoc eſt enim corpus meum*. Et toutesfois on void combien obſtinément ceux de l'egliſe Romaine debatent pour la prononciation de ces paroles & de leurs ſyllabes.

L'opinion d'Innocent & de l'Eſcot, Lombard & Comeſtor, contraires à Innocent.

M.D.LXVII.

Chryſoſtome. Baſile.

Cyprian.

De Gregoire.

Si ie vouloi ici reciter tout ce qu'on pourroit produire des Anciens touchant ce poinct, ie n'auroi iamais fait ; ſeulement ie les prie qu'ils voyent comment ils ſont vnis, & comment ils prouueront qu'on a touſiours conſacré par *Hoc eſt enim corpus meum*. Qu'ils accordent ces fluſtes enſemble, & puis ie leur demanderai, d'où ils viennent imaginer que la conſecration ſoit faite iuſtement par ces cinq paroles. Si la conſecration ſe faiſoit par le recit de ces paroles, pourquoi les eſcriroyent diuerſement les Euangeliſtes? Vrai eſt que quant aux paroles que Chriſt proferа rompant & diſtribuant le pain, qu'ils s'accordent, car tous diſent : *Ceci eſt mon corps* (combien qu'en Grec ſoit autrement, à ſauoir : Ceci eſt ce mien corps), mais quant à celles qu'il prononça, preſentant la coupe ou le calice, il les recite diuerſement, d'autant que l'vn dit : *Ceci eſt mon ſang du nouueau Teſtament ;* l'autre dit : *Ceſte coupe eſt le nouueau Teſtament en mon ſang* ; meſme qui plus eſt ſainct Marc dit que Ieſus Chriſt prononça les paroles de la coupe apres qu'ils eurent beu le vin. Par quelles paroles donc fut tranſſubſtantié le vin, puis que, ſans la prononciation des paroles, le vin n'eſt que vin? ie demande (di-ie) par quelles paroles la coupe fut conſacree. Eraſme demeure

Matth. 26.

Luc 12.

Marc 14.

(1) Guy de Brès ajoute ici quelques lignes, que Crespin a supprimées (*Procédures*, p. 49).

là tout court en ſes Annotations, & y aperçoit quelque choſe qu'il n'a oſé dire. Qui eſt celui donc qui ne void bien que l'egliſe Romaine ſe vante en vain de ſon vnité, que l'on a touſiours tenu ce qu'elle tient des Sacremens?

En apres, oyons comment pluſieurs des docteurs de ladite Egliſe parlent de la tranſſubſtantiation, de laquelle on fait ſi grand cas, voire ſi grand, que ſi vn Chreſtien tient & croid entierement tout ce que Dieu a commandé en ſa parole, & il ne croid la tranſſubſtantiation, ſera iugé pour heretique digne d'eſtre bruſlé. Les nouueaux Theologiens de ceſte nouuelle Egliſe diſent que la tranſſubſtantiation eſt de la parole de Dieu. A l'encontre de ceſte opinion, i'oppoſe leurs propres Docteurs, afin qu'ils voyent comme ils ſont d'accord, ie ne di pas auec la parole de Dieu, mais meſmes auec leurs propres Peres & Docteurs. En premier lieu, voila Ioannes Scotus, leur Docteur ſubtil, *in ſententia* II. *lib.* 4. *quæſt.* 3. lequel manifeſtement confeſſe que l'article de la tranſſubſtantiation n'eſt pas au Symbole des Apoſtres, ni es ſubſequens Symboles; mais que ceſt article a eſté finalement declaré & defini par l'Egliſe (il parle ainſi, entendant par ce mot d'Egliſe, l'Egliſe Romaine) ſous le Pape Innocent troiſieme, au concile de Latran, l'an M.CC.XV. *In decretis*, *De ſumma trinitate & fide catholica, cap. firmiter.* Il ſemble, dit-il, qu'on doit eſtre eſmeu à receuoir ceſte ſentence, principalement pource qu'on doit tenir des Sacremens comme la ſaincte egliſe Romaine. Or icelle tient que le pain eſt tranſſubſtantié au corps de Chriſt, & le vin en ſon ſang; & ainſi ce plaiſant & ſubtil docteur, apres qu'il a confeſſé que la tranſſubſtantiation n'eſt comprinſe es ſommaires de la foi, dit qu'il en faut croire, ainſi que l'Egliſe Romaine en a determiné; comme ſi la foi ne deuoit pas venir par la parole de Dieu (comme parle ſainct Paul) & non par ordonnances & conſtitutions des hommes.

Tranſſubſtantiation quand & par qui inuentee.

L'Eſcot prefere les ordonnances des hommes à la Parole de Dieu.

Pvis apres, voici encores vn autre de leurs docteurs, nommé Gabriel Biel, qui dit: On doit noter que iaçoit qu'il ſoit expreſſément demonſtré par l'Eſcriture que le corps de Chriſt eſt vrayement contenu ſous les eſpeces du pain, & eſt receu des fideles; cependant de pouuoir dire ou conoiſtre comment le corps de Chriſt y eſt, aſſauoir s'il y eſt par la mutation de quelque choſe en ſoi, ou ſi là le corps de Chriſt commence à eſtre auec le pain, y demeurant la ſubſtance & les accidens du pain, on ne le trouue point expreſſement en la Bible; toutesfois, d'autant qu'il faut tenir des Sacremens comme la ſaincte Egliſe Romaine en tient, comme il eſt contenu: *De hæreticis, cap. ad abolendum*, maintenant icelle Egliſe tient & a determiné que le pain eſt tranſſubſtantié au corps de Chriſt, & le vin en ſon ſang.

Gabriel Biel ſur le Canon de la Meſſe, en la quarantieſme leçon.

Item, vn autre docteur de leur dite egliſe, nommé Cameracenſis, diſputant de ces choſes, dit: Qu'il eſt plus probable & mieux accordant à la verité, ſi nous affermons qu'en l'Euchariſtie demeure le vrai pain & vrai vin, & non pas les accidens; n'eſtoit que l'Egliſe, *c'eſt aſſauoir Romaine*, en a determiné le contraire. Voila le dire de ces docteurs de l'Egliſe catholique Romaine. Et loué ſoit Dieu qu'ils ſont contrains de confeſſer que c'eſt vne nouuelle doctrine, forgee par Innocent III. de ce nom; laquelle les Egliſes Orientales (qui ſont celles deſquelles la lumiere eſt paruenue iuſques à nous) iamais n'ont voulu receuoir. Et qu'ainſi ſoit, il apert par la fineſſe & ruſe du Pape Eugene IIII. au Concile de Florence (lequel fut aſſemblé pour vnir & accorder enſemble l'Egliſe Grecque auec l'Egliſe Latine, touchant le different du ſainct Eſprit); eſtans les Grecs & Latins accordez ſur ce point, le Pape auec les ſiens fit tous ſes efforts d'amener les Grecs à receuoir l'article de la tranſſubſtantiation du pain & vin de l'Euchariſtie au corps & ſang naturel de Chriſt, lequel article Innocent III. auoit parauant adiouſté & couſu auec les douze articles de la foi au Symbole des Apoſtres, en faiſant treize articles.

Cameracenſis docteur contre ſa propre conſcience préfère l'Egliſe Romaine à la verité.

La tranſſubſtantiation forgee par Innocent III.

Mais les Grecs ne peurent iamais eſtre attirez à la receuoir ne par raiſons, ne par aucuns argumens, tant ceſte tranſſubſtantiation leur ſembloit nouuelle, eſtrange, & du tout contraire aux eſcrits Apoſtoliques, aux anciens Peres, & contre toute raiſon, attirant vn monde d'abſurditez apres ſoi. Et comme les Grecs eſtoyent d'accord auec l'Egliſe Latine touchant d'où procede le ſainct Eſprit, ils prindrent de pres garde qu'on ne meſlaſt parmi la lettre de leur accord aucune

Prudence, fermeté & conſtance de l'Egliſe de Grece.

choſe de ceſte tranſſubſtantiation ; comme il apert par la bulle du Pape Eugene qui ſe commence : *Exultent cœli & lætetur terra.* Or il apert que les Grecs, enſemble toutes les Egliſes d'Orient, n'ont point voulu reconoiſtre ceſte nouuelle doctrine, laquelle ils n'euſſent refuſé, ſi la parole de Dieu l'euſt enſeigné & les Anciens. On doit ici noter que le Pape ne reiette pas les Grecs comme heretiques, pour ne vouloir receuoir ceſt article, mais ſe conioint auec eux ; & de ioye qu'il a d'eſtre accordez touchant le different du Sainct Eſprit, il crie que les cieux ſe reſiouiſſent & que la terre meine lieſſe, &c. Et auiourd'hui, tous ceux qui ne veulent croire ceſte nouuelle doctrine, on les tient pires que chiens, dignes du feu & du gibet ; & ceſte doctrine eſt maintenue par force & tyrannie contre tout droit & raiſon. Vous pouuez donc, mes treſchers freres, facilement aperceuoir que c'eſt de l'Egliſe Romaine & de ſa doctrine. Elle a beau entonner & auoir touſiours en la bouche ces gros mots : *l'Ancienne Religion, l'Egliſe Catholique & Romaine ;* elle n'en ſera pas d'vn iour plus ancienne ne meilleure. En apres, pource que nous ne voulons croire comme eux, que le pain & le vin ſont vrayement tranſſubſtantiez au propre corps et ſang de Ieſus Chriſt, de ſorte que là le pain n'eſt plus pain, ni le vin n'eſt plus vin, ils nous condamnent ; mais voyez, mes freres, leſquels de nous tiennent l'ancienne doctrine touchant ce point. Ils afferment de leur cerueau, qu'apres leurs cinq paroles le pain n'eſt plus, le vin n'eſt plus. Or ie prouue le contraire par la parole de Dieu, & par les anciens Docteurs.

Moyen pour iuger quelle eſt l'ancienne ou nouuelle doctrine.

Matth. 26. Marc 14. Luc 21.

PREMIEREMENT il eſt tout euident que les Euangeliſtes diſent que Ieſus Chriſt print du pain, le rompit, & le donna à ſes diſciples. S. Paul, par cinq fois, l'appelle pain : *Le pain*, dit-il, 1 Cor. 10. que nous rompons, n'eſt-ce pas la communion du corps de Chriſt ? Item : Nous plusieurs qui auons mangé *d'vn pain*, ſommes *vn pain* & vn corps au Seigneur. Item, 1. Cor. 11. Toutes les fois que vous mangerez *de ce pain*, vous annoncerez la mort du Seigneur iuſques à ce qu'il viene. Item : Quiconque mangera *de ce pain* & boira *la coupe* du Seigneur indignement, ſera coulpable du corps & du ſang du Seigneur. Finalement que l'homme s'eſprouue ſoi-meſme, & ainſi qu'il mange *de ce pain* & boiue *de ceſte coupe*. Et Sainct Luc aux Actes, dit : Que les diſciples perſeueroyent en la doctrine des Apoſtres, *en la fraction du pain*, en la communion, & en oraiſon. Et aux meſmes Actes, il dit : « Vn iour du Sabbath, les diſciples eſtans aſſemblez pour *rompre le pain*, &c. » Qu'eſt-ce que ſainct Luc & ſainct Paul appellent là *rompre le pain ?* nous ne deuons pas eſtimer que l'Eſcriture ſaincte parle ainſi clairement, pour nous deceuoir & tromper. Il eſt donc euident que c'eſt pain naturel ; & ces paroles ſont ſi fermes, que ſi vn Apoſtre, voire vn Ange du ciel, annonçoit autrement, ſainct Paul oſe prononcer qu'il ſoit maudit, c'eſt à dire execrable, abominable.

M D.LXVII.

Actes 2.

Actes 20.

Galat. 1.

OR contre ceſte tant claire & manifeſte verité, les aduerſaires oſent bien repliquer en ceſte maniere : Le corps de Chriſt eſt là appelé *pain*, pource que deuant la conſecration c'eſtoit du pain ; & pour ceſte occaſion (diſent-ils) le nom *de pain* lui demeure, comme Adam, de terre eſtant conuerti en chair, eſt encor appelé terre, ainſi qu'il lui fut dit : « Tu es terre, et en terre tu retourneras ; » & cependant on void qu'il n'eſtoit plus terre, mais vraye chair. Eue pareillement, pource qu'elle a eſté priſe de la chair & des os d'Adam, elle eſt (diſent-ils) appellee os de ſes os & chair de ſa chair. Ils alleguent auſſi que la verge d'Aaron a eſté conuertie en ſerpent, & cependant l'Eſcriture l'appelle encore du nom de verge, combien qu'elle fut conuertie en ſerpent. Mais ces comparaiſons ſont impertinentes (1), car nous oyons que l'Eſcriture dit qu'Eue a eſté faite des os & de la chair d'Adam. Quant à la verge d'Aaron, laquelle fut conuertie en ſerpent, ie les prie qu'ils nous monſtrent en l'Eſcriture où il ſoit dit que le pain eſt conuerti au corps de Chriſt, & le vin au ſang d'icelui. Et quand l'Eſcriture appelle Adam terre, on voyoit que c'eſtoit vraye chair ; autant en eſt-il d'Eue ; & de la verge d'Aaron, on voyoit qu'elle n'eſtoit plus verge, mais ſerpent, ioint auſſi qu'elle deuoit bien toſt apres retourner en ſon premier eſtat de verge. Quelle apparence y a-il d'alleguer telles ſimi-

Les aduerſaires ne peuuent nier la parole de Dieu.

Geneſ. 3.

Geneſ. 2. Exode 4.

Docte reſponſe & bien propre pour refuter les Sophiſteries. Iean 6.

(1) *Procédures* : « Mais cela n'a point de nez. »

litudes ? Or apres qu'ils ont parlé du pain, ils n'oublient pas auſſi d'amener vne ſimilitude de la bouteille & du vin qui ſera dedans. Voila, diſent-ils, vous m'auez baillé vne bouteille pleine de vin, il auiendra que le vin ſera conuerti en vinaigre ; quand ie le vous rendrai, ie vous dirai : Voila voſtre vin, & cependant ce n'eſt point vin, mais vinaigre ; ainſi, diſent-ils, en prend-il du Sacrement, il eſt appelé de ſon premier nom, aſſauoir du pain, &c. Mais cela eſt tant ſot, qu'il ne merite aucune reſponſe que par le ſens du gouſt. Sur ce aucuns d'entre eux penſent bien vuider ceſte difficulté, quand ils diſent que ſainct Paul parle non pas du pain materiel, mais du corps de Chriſt, comme Ieſus Chriſt meſme appele ſon corps *pain*, diſant en ſainct Iean : « Ie ſuis le pain vif, &c. » Et voila, diſent-ils, la cauſe pourquoi S. Paul dit : « Qui mangera de ce pain, voulant monſtrer qu'il eſt autre que materiel ; mais telle ſophiſterie ne peut auoir lieu. » Voila S. Paul qui dit : *Le pain que nous rompons, n'eſt-ce pas la communion du corps de Chriſt ?* Eſtre rompu & briſé eſt choſe qui ne peut conuenir au corps de Chriſt, attendu qu'il eſt eſcrit de lui : « Vous ne romprez nul de ſes os. » Ils repliquent, qu'on rompt ſeulement les accidens, & non pas le corps.

Vin tranſſubſtantié en vinaigre.

Iean 6.

1. Chr. 10. Exode 12.

Iean 19.

Mais puis qu'ils ſont ſi preſomptueux d'affermer qu'il n'y a là plus de pain ne de vin, quand ils ont ſoufflé deſſus, d'où vient que leurs hoſties conſacrees ſe corrompent dedans leurs boëtes ? Les accidens ſans ſubſtance ne ſe peuuent corrompre, & quand les vers s'y engendrent, de quelle ſubſtance ſont-ils engendrez ? car ils ſont ſubſtantiels, c'eſt à dire, ils ont ſubſtance. Ils n'oſent dire que ce ſoit ſubſtance du corps de Chriſt : de dire que ce ſoit des accidens, ils ſe contrediroyent. De quelle ſubſtance donc ſont engendrez ces vers ? Là deſſus ils diſent qu'il ſe fait vn miracle ; c'eſt que le corps de Chriſt s'eſuanouit, & la ſubſtance du pain retourne apres que le corps de Chriſt s'eſt deſfait. Mais qui leur a reuelé ce beau miracle fait à la haſte, & tant ſubitement ? Qu'ils me diſent vn peu : Quand les rats, les ſouris, les araignes (comme parle leur Cautelle de la meſſe) viennent à le manger, mangent-ils le corps de Chriſt ? le Seigneur dit : *Qui mange ma chair & boit mon ſang il a la vie eternelle* ; ſi les beſtes le mangent, elles auront la vie eternelle. Ils diſent qu'elles mangent ſeulement les accidens, aſſauoir grandeur, blancheur & eſpaiſſeur ſans ſubſtance. Mais ie di que les beſtes s'en nourriſſent, & quand quelquesfois on bruſle le reſte du Sacrement au feu, les cendres qui ſont ſubſtantielles, ſont-elles cendres du corps de Chriſt, ou des accidens ſans ſubſtance ? Ne void-on pas euidemment vne beſtiſe plus que brutale ? mais qui veut voir l'experience de leur belle doctrine, qu'on baille vn lot de vin ou plus à conſacrer à vn preſtre, ce ne ſera plus vin, car tout ſera conuerti au propre ſang de Ieſus Chriſt ; puis, que ce preſtre le boiue, & on verra s'il en ſera yure. Ie demande ſi les accidens ſans ſubſtance peuuent enyurer. Il eſt certain que non, on ne s'enyure pas auſſi de ſang ; il faut donc que ce ſoit de vrai vin naturel apres la conſecration, puis qu'il peut enyurer. Ie ſuis contraint de parler groſſierement, pource que l'opinion de ceux qui tienent le contraire eſt ſi groſſiere & lourde ; & toutesfois ils ne m'ont iamais ſceu donner aucune reſponſe ſur cela, paſſans la choſe par riſee. Quand ie leur ai dit que Victor, eueſque de Rome a eſté empoiſonné en receuant le Sacrement, comme auſſi pareillement l'empereur Henri fut empoiſonné de la ſorte ; auſſi peu m'ont-ils reſpondu. Mais reuenons à la pure & ſimple parole de Dieu, qui dit que c'eſt pain, & qui appelle ce qui eſtoit en la coupe *fruict de vigne*, & croyons pluſtoſt à icelles qu'à vn tas de ſophiſteries & badinages qu'ils ameinent. Nous auons pareillement les anciens docteurs (ie di meſmes tous les plus anciens) leſquels ont conſenti comme nous, aſſauoir qu'en ce Sacrement le pain materiel & le vin demeurent. En quoi tous ceux qui ſe diſent eſtre Chreſtiens peuuent facilement iuger que l'Egliſe Romaine ſe vante en vain de ſon antiquité, entant qu'elle tient vne doctrine toute nouuelle, laquelle a eſté inconue aux plus doctes & anciens Docteurs. Et qu'ainſi ſoit, nous en produirons quelques vns.

D'où vient la corruption des hoſties conſacrees.

Iean 6.

Si le vin conſacré peut enyurer.

Victor, pape, & Henri, empereur, empoiſonnez par hoſtie.

Premierement voila vn treſ-ancien docteur, aſſauoir Irenee, Eueſque de Lyon, prochain du temps des Apoſtres, lequel eſcriuant contre les hereſies, liure 4. chap. 34. dit : *Le pain, par lequel graces ſont rendues, combien*

Teſmoignage des docteurs anciens contre la tranſſubſtantiation.

qu'il ſoit de la terre, receuant la vocation de Dieu, n'eſt alors pain commun, mais euchariſtie, conſiſtant en deux choſes, terreſtre & celeſte. Notez qu'il dit qu'apres que le pain terreſtre a receu ſa vocation du Seigneur (c'eſt à dire, ordonné de par le Seigneur, pour ſignifier & repreſenter ſon corps) lors que ce n'eſt plus pain, ains c'eſt l'euchariſtie, c'eſt à dire pain d'action de graces. Nous ne diſons pas auſſi que le pain de la Cene ſoit vn pain commun ou profane, ains auec S. Paul nous l'appelons le pain du Seigneur, pain ſanctifié, & euchariſtie. Le meſme Irenee dit d'auantage : *que nos corps receuans l'euchariſtie, ne ſont pas corruptibles, ayans eſperance de reſurrection;* par leſquelles paroles il met vn changement à nos corps & l'eſgale au changement de l'euchariſtie, diſant : Comme ce pain commun, auſſi nos corps ne ſont plus corruptibles. Et combien que ce Docteur parle ſi clairement, toutesfois nos aduerſaires à tort & à trauers veulent de ce paſſage d'Irenee tirer leur Tranſſubſtantiation, pource qu'il dit que le pain terrien eſt fait euchariſtie; mais en cela ils monſtrent bien qu'ils n'ont entendu ni n'entendent le dire & intention de ce Docteur, lequel n'a iamais penſé parler de leur tranſſubſtantiation; ains ſeulement (par ſon dire) fait le changement de nos corps eſgalement à celui du pain. Il n'y a celui qui ne ſache bien que nous ne ſommes pas tranſſubſtantiez, mais que nous demeurons touſiours ce que nous eſtions, eſtans ſeulement changez de qualité, & ainſi ſe doit entendre le changement du pain. Il demeure terreſtre (ce qu'il eſtoit auparauant) mais ils eſt changé en vne autre qualité, aſſauoir en pain d'action de graces, ce qu'il n'eſtoit pas auparauant. Oyons Origene, qui eſt auſſi des plus anciens; il dit ſur ſainct Matth. chapitre 15. : *Si tout ce qui entre par la bouche deſcend au ventre, & eſt ietté au retrait, ceſte viande qui eſt ſanctifiee par la parole de Dieu & par oraiſon, ſelon ce qu'elle a de matiere deſcend au ventre, & eſt iettee au retraict; mais ſelon la priere qui eſt adiouſtee, elle eſt faite vtile, pour proportionner la foi, faiſant que l'entendement deuient plus clair-voyant, regardant à ce qui eſt vtile, & ce n'eſt pas la matiere du pain qui profite, mais la parole qui y eſt prononcee, à celui qui ne le mange indignement au Seigneur.* Nous voyons qu'il met tout le profit en parole, & non en la matiere du pain. Et afin qu'on entende qu'il ne parle là d'autre viande que du Sacrement de la Cene, il adiouſte : *Ceci ſoit dit du corps myſtique & ſymbolique.* Or nous deuons noter qu'il ne dit pas : les accidens deſcendent par digeſtion au ventre, & ſortent par bas; il ne dit pas auſſi, que le corps de Chriſt deſcend de là, mais il dit, que c'eſt la viande, ſelon qu'elle a de materiel, qui deſcend par bas. Parquoi on void que la matiere & nature du pain demeurent. Les aduerſaires m'ont dit, que Origene peut bien auoir erré en cela auſſi bien qu'en d'autres choſes; mais qui eſt celui qui ne voye bien que ce qu'ils diſent n'eſt qu'eſchapatoire ? Car nous ſauons qu'Epiphanius, ſainct Ieroſme, & autres, ont diligemment noté ſes erreurs, & cependant ne ſont aucune mention qu'il ait mal ſenti de la Cene. Ils ont bien remarqué de plus petites choſes ſans comparaiſon, tellement qu'il n'eſt vrai-ſemblable qu'ils l'euſſent oublié.

M.D.LXVII.

Origene.

Oyons auſſi ce que dit Theodoretus en ſon premier Dialogue intitulé *Immuable*, en la huictieſme page. Il propoſe là l'Heretique & le Fidele parlans l'vn apres l'autre. Le Fidele dit, que noſtre Seigneur lui-meſmes a changé le nom des ſignes, & a donné le nom du ſigne à ſon corps, & au ſigne le nom de ſon corps. En ceſte meſme façon s'eſtant appelé ſoi-meſme *vigne*, il a meſme nommé le ſigne *ſang*. Puis l'Heretique demande : Ie voudroi bien ſauoir la cauſe pourquoi les noms ſont changez ? Le fidele reſpond : Le but eſt euidemment proposé à tous ceux qui ſont appelez à ce myſtere. Car il a voulu que ceux qui ſont appelez à la participation des myſteres ſacrez, ne s'arreſtent point à la nature des choſes qui ſe voyent; mais que par la mutation & changement des noms ils croyent à la tranſmutation qui eſt faite par grace. Car celui qui appelle ſon corps naturel, *froment & pain*, le meſme auſſi s'eſt nommé la *vigne*. Lui meſme auſſi a fait ceſt honneur aux ſignes qui apparoiſſent deuant les yeux. de les appeler *ſon corps & ſon ſang*, non pas qu'ils ayent changé de nature. Puis au meſme lieu il dit encore : *Les ſignes myſtiques, apres la ſanctification, ne ſortent pas de leur nature, car ils demeurent en leur premiere ſubſtance,*

Theodoretus.

Iean 15.

figure, & forme, & ſe peuuent voir & toucher comme auparauant. Il ne dit pas, en la premiere ſentence, que le pain & le vin ſont tranſſubſtantiez, mais que le pain & le vin ſont muez & changez quant aux noms. Ils ſont appelez corps & ſang de Ieſus Chriſt, qu'ils n'eſtoyent pas auparauant nommez. Il dit auſſi que la nature du pain n'eſt pas changee, ains que la grace eſt adiouſtee à la nature. Cela demonſtre clairement que le pain demeure au Sacrement pain, & ſemblablement le vin, vin. Ce docteur Theodoretus, Eueſque de Cypre, homme de grand ſauoir & ſainɛteté, eſtoit du temps de Cyrille, & a eſté auec lui au Concile d'Epheſe & de Chalcedoine, & le liure lequel il a eſcrit de ceſte matiere-ci, a eſté imprimé à Rome.

Escovtez auſſi comme parle Chryſoſtome de ceſte matiere, eſcriuant à Cæſarius moine : *Deuant la ſanɛtification* (du pain) *nous l'appelons pain; mais quand la grace diuine l'a ſanɛtifié par le moyen du Preſtre, il eſt alors deliuré de l'appellation du nom du pain, & eſt esleué à l'appellation du nom du corps du Seigneur, encore que la nature du pain y demeure.* Notez qu'il dit que la nature du pain demeure apres la ſanɛtification. Eſcoutez auſſi ce que le meſme Chryſoſtome dit : *Quand Chriſt donna ce myſtere, il donna du vin; ſemblablement apres ſa reſurrection, en la table nue des myſteres, il a vsé de dons, il a vsé*, dit-il, *de la generation de la vigne, laquelle produit du vin, & non pas de l'eau.*

Chryſoſtome ſur S. Matth. au ch. 26.

Cyrille ſur S. Jean, l. 4. ch. 14.

Cyrille, ſur ſainɛt Iean, liure 4. chapitre 14. Chriſt a donné à ſes diſciples des pieces (ou morceaux) de pain, diſant : « Prenez & mangez, ceci eſt mon corps. » Il dit que ce que le Seigneur donna eſtoyent des pieces de pain, mais il ne dit pas que ces pieces de pain fuſſent le corps de Chriſt.

Cyprian, en diuers endroits.

Sainct Cyprian, eſcriuant à Magnus, liure 1. Epiſtre 6. Le Seigneur appelle le pain (lequel eſt amaſſé & fait de pluſieurs grains) ſon corps, & le vin (lequel eſt preſſé de pluſieurs raiſins & reduit en vin) ſon ſang. Il dit que le pain, fait de pluſieurs grains, eſt appellé le corps du Seigneur : Il ne dit pas qu'il le ſoit à la verité, mais par appellation. Le meſme Docteur, au ſermon de la Cene du Seigneur : *le pain ſanɛtifié*, dit-il, *eſt entré en la bouche pollue;* il ne dit pas le pain tranſſubſtantié, ou ce qui eſtoit pain, ou les accidens ſans ſubſtance, mais il dit, le pain ſanɛtifié. Le meſme, au ſermon des pecheurs repentans, dit : Le breuuage ſanɛtifié au ſang du Seigneur, eſt ſorti des entrailles pollues; il dit ceci à raiſon d'vne certaine fille qui auoit vomi le Sacrement. Or il dit notamment le breuuage ſanɛtifié au ſang; il ne dit point le ſang.

S. Hilaire, Eueſque de Poitiers.

Sainct Hilaire, *diſt.* 2. dit : Le corps de Chriſt, lequel on prend de l'autel, c'eſt vne figure, quand exterieurement on void le pain & le vin, la verité, quand interieurement on croid le corps & le ſang de Chriſt en verité. Il ne dit pas qu'on void exterieurement les accidens, mais le pain & le vin.

S. Auguſtin.

Sainct Auguſtin, ſur S. Iean, homil. 26. Aproche-toi hardiment (dit-il), c'eſt du pain, & non pas du vin. Le meſme, au ſermon qu'il fait aux enfans : Ce que vous auez veu, c'eſt pain, & le calice auſſi c'eſt ce que vos yeux vous demonſtrent, mais ce que voſtre foi demande d'eſtre inſtruite, le pain eſt le corps de Chriſt, & le calice ſon ſang. Puis apres il adiouſte : Chriſt eſleua ſon corps au ciel à la dextre de Dieu. Comment donc eſt le pain ſon corps, & le calice (ou ce qui eſt contenu au calice) comment eſt-ce ſon ſang? Mes freres, ces choſes-ci pour autant ſont dites Sacrement, pource qu'en icelles eſt veuë vne choſe, & vne autre entendue. Notez qu'il dit apertement du Sacrement que *c'eſt pain*, & ce qui eſt dedans la coupe, *c'eſt du vin naturel*, & non pas des accidens ſans ſubſtance. Puis il dit que c'eſt *vn myſtere*, d'autant qu'vne choſe y eſt veuë, & vne autre entendue; la choſe qui y eſt veuë, c'eſt le pain & le vin; & la choſe entendue, eſt le corps & le ſang de Ieſus Chriſt.

Gelaſe. 2. Pierre 1.

Gelase, Eueſque de Rome, contre Eutyches & Neſtorius, dit : Les Sacremens du corps & du ſang du Seigneur Ieſus Chriſt, que nous prenons, ce ſont choſes diuines, parquoi par iceux nous ſommes faits participans de la nature diuine, & cependant la ſubſtance & la nature du pain ne laiſſent pas d'y eſtre; & certes l'image & la ſimilitude du corps & du ſang de Chriſt ſont celebrez en l'action des myſteres. Ceſt Eueſque de Rome dit ouuertement, que la ſubſtance & nature du pain & du vin demeurent aux Sacremens, encores qu'ils ſoyent

choſes diuines; & outre ce il dit que la ſimilitude & image du corps de Chriſt eſt celebree en l'action. Meſme Gelaſe en ce lieu deduit ſon argument contre Eutyches, de la conionction du pain auec le corps de Ieſus Chriſt: Et pour cela, dit-il, les natures ne laiſſent pas de demeurer en leur entier, tout ainſi comme les deux natures conioinctes & vnies en Chriſt, aſſauoir la nature diuine & humaine, y demeurent. La nature humaine, pour eſtre conioincte à la nature diuine, ne laiſſe pas de demeurer en ſa propre ſubſtance, & n'eſt pas conuertie ne tranſſubſtantiee en la nature diuine; ainſi, dit-il, demeurent les natures & ſubſtances du pain & du vin, comme ils eſtoyent auparauant. Il veut dire comme la nature diuine & humaine eſtans coiointes demeurent en leur eſtre, & l'vne n'eſt conuertie en l'autre; ainſi au Sacrement les natures du pain & du vin, & le corps & le ſang de Chriſt, demeurent en leur eſtre. Enſuiuant ce propos, Sainct Cyprian dit ainſi: *C'eſtoit vin ce que le Seigneur auoit dit eſtre ſon ſang.* Que pouuoit-on dire plus clair que cela? Il dit auſſi au meſme lieu: *L'eau ne peut exprimer le ſang de Chriſt.* Item encore au meſme: *Nous voyons que le peuple eſt entendu par l'eau, & que le ſang de Ieſus Chriſt eſt demonſtré au vin.* Il veut dire & monſtrer que comme le peuple eſtoit entendu par l'eau qu'on auoit acouſtumé de meſler auec le vin, en ſon temps, ainſi le ſang de Chriſt eſtoit demonſtré au vin ou par le vin. Or qui eſtoit celui qui ne ſache bien que l'eau n'eſtoit pas tranſſubſtantiee au peuple? ainſi en eſt-il du vin au ſang, aſſauoir que là demeure le vin pour repreſenter & figurer le ſang du Seigneur. Bertramus dit: *Si ce qui eſt ſanctifié par l'office des Miniſtres eſt conuerti corporellement au ſang de Chriſt, il eſt donc neceſſaire auſſi de prendre ſpirituellement ce qui eſt dit du ſang de Chriſt au vin.* Voila vne ſentence tant claire & tant manifeſte, qu'elle n'a beſoin de declaration.

Ad Cæcilium lib. 2. Epiſt. 3.

De corpore & ſanguine Domini.

Heſychius. Hesychivs, ſur le Leuitique, liure 2. chap. 8. *Pour ceſte cauſe*, dit-il, *il a commandé de manger les chairs auec les pains, afin que nous entendions cela eſtre dit de ce myſtere, qui eſt enſemble pain & chair.* Il met deux choſes au Sacrement, le pain, & la chair du Seigneur figuree par le pain; il ne dit pas les accidens du pain, mais le pain.

M.D.LXVII.

Les teſmoignages des anciens comme ils ſont eſcrits en leurs liures ſont ici de mot à mot fidelement produits, pour plus ample confirmation de noſtre foi.

Si ie me vouloi arreſter à produire & mettre en auant tous les teſmoignages des anciens, qui diſent que le pain & le vin demeurent au Sacrement, ie n'auroi iamais fait. Parquoi qu'il vous ſuffiſe, mes bons freres, de ceux que i'ai ci deſſus fidelement amenez & recitez de mot à mot, comme ils ſont eſcrits en leurs liures, & ce que i'ai eſcrit vous ſerue pour vous confirmer & corroborer en la vraye foi de ce ſainct Sacrement, conoiſſans que toute la parole de Dieu fait pour nous ſur ce poinct, comme ci deſſus ie l'ai monſtré, pour nous auſſi contre toute l'Egliſe Romaine, auec leur nouuelle doctrine de la Tranſſubſtantiation, ſe vantant en vain de l'antiquité, veu que ceſte doctrine, comme ci deſſus a eſté dit, fut decretee au concile de Latran par le Pape Innocent III. l'an M.CC.XV. Quand & quand notez que la douceur de ce Sacrement nous eſt oſtee par ceſte tranſſubſtantiation, aſſauoir, que comme le pain nourrit & fortifie le corps de l'homme & entretient ſa vie terreſtre, auſſi veritablement le corps propre du Fils de Dieu nourrit & fortifie en vie eternelle la vie ſpirituelle de nos eſprits. Ie di le meſme du vin & du ſang; de ſorte que la verité d'iceux nous rend aſſeurez qu'en ce Sacrement Dieu ne nous veut pas amener apres des ombres vaines qui s'eſuanouiſſent, mais pour eſtre participans de ſon vrai & propre corps naturel, & de ſon propre ſang. Or ceſte aſſeurance ſe perd, ſi nous n'auons que les accidens ſans ſubſtance, & ceſte Tranſſubſtantiation eſt contraire à la nature de tout Sacrement. Voila au Sacrement du Bapteſme, l'eau naturelle demeure là, & n'eſt pas tranſſubſtantiee, ſelon la doctrine de ceux meſme de l'Egliſe Romaine, & ceſte eau eſt la figure du ſang de Chriſt, & nos ames n'y ſont pas moins veritablement lauees & nettoyees de peché par le propre naturel ſang de Chriſt, qu'elles ſont entretenues en la Cene du ſang d'icelui, comme dit S. Pierre, 1. Pier. 1.: Que les Chreſtiens ſont arrouſez du ſang de Ieſus Chriſt. Ce ſang-là dont il parle, eſt le meſme duquel les fideles ſont participans au Sacrement du lauement que nous auons au ſang du Seigneur; ainſi diſons-nous que le pain & le vin vrais & naturels demeu-

rent au Sacrement de la Cene. Et ne faut pas repliquer que Chriſt n'a pas dit de l'eau : Ceci eſt mon ſang, comme il a dit du pain & du vin : « Ceci eſt mon corps, Ceci eſt mon ſang, » car ie reſpondi à ceux qui m'obiectoyent cela, qu'au Bapteſme l'eau n'eſt pas moins Sacrement du ſang que le vin. Ioint auſſi que l'Apoſtre conioint ces deux Sacremens enſemble, quand il dit : « Nous ſommes tous baptiſez en vn meſme Eſprit, & auons eſté abreuuez par vn meſme Eſprit. » Il les conioint volontiers enſemble, à cauſe que les fruicts ſe rencontrent, & ſe reſſemblent; l'vn laue ſpirituellement, & l'autre abbreuue ſpirituellement. Quand au nom (aſſauoir de l'eau du Bapteſme) l'Eſprit de Dieu l'a appelé *le bain* de regeneration; le meſme Eſprit dit par S. Paul que nous y veſtons Chriſt; faudra-il pourtant dire que l'eau ſoit tranſſubſtantiee en noſtre regeneration, ou au corps de Chriſt? il n'y a nulle raiſon. Parquoi ie di, que comme l'eau n'eſt pas tranſſubſtantiee au ſang de Chriſt, duquel elle eſt Sacrement; ainſi le pain & le vin, Sacrement du corps & du ſang du Seigneur, demeurent en leur propre nature & ſubſtance.

1. Cor. 12.

Tite 3.

Galat. 3. 27.

Venons maintenant à l'intelligence des paroles de Ieſus Chriſt qui a dit : « Ceci eſt mon corps, &c. » Ceux de l'Egliſe Romaine, qui ſont les plus grands gloſateurs des Eſcritures ſainctes, & meſme qui veulent attirer les hommes à croire ce qui n'eſt point en l'Eſcriture, demeurent ici attachez à trois ou quatre petits mots, ſans y vouloir admettre ou receuoir aucune expoſition, & maintienent leur opinion par fer & feu, ſe vantans auſſi fauſſement (comme deſia nous auons dit) de l'antiquité en ceſt endroit. Or nous deuons noter, en premier lieu, que nos aduerſaires diſent que noſtre Seigneur a dit : « Le pain que ie donnerai, c'eſt ma chair, laquelle ie donnerai pour la vie du monde. » Ils diſent là deſſus, que le Seigneur promet de donner du pain, & dit que ce pain eſt ſa chair : Quand (diſent-ils) il a donné du pain, n'a-ce pas eſté en la Cene, lors qu'il a dit du pain qu'il donnoit, que c'eſtoit ſon corps? Mais les bonnes gens ſe trompent grandement, en ce qu'ils ne conſiderent pas les paroles. C'eſt choſe claire qu'il appelle ſa chair pain en ce paſſage, & veut dire qu'il la donnera à la mort pour la vie du monde. Or que ce paſſage ne ſe peut rapporter au Sacrement, il eſt manifeſte. Premierement il dit : « Le pain que ie donnerai, c'eſt ma chair; » il vſe d'vn verbe (aſſauoir *eſt*) du temps preſent. S'il euſt parlé de ſa Cene, il euſt vſé du verbe futur, & euſt dit : Le pain que ie donnerai, *ce ſera* ma chair; mais puis qu'il vſe du verbe & mot lequel denote le temps futur, ainſi que fait ce mot, *Sera,* & outre ce qu'il eſt tout certain par le recit des quatre Euangeliſtes, que Ieſus Chriſt n'a inſtitué la Cene ſinon vn peu deuant ſa mort, il eſt tout ſeur que ces paroles du chap. 6 de ſainct Iean ne ſe peuuent aucunement entendre de la Cene, ains ſeulement de la mort & paſſion. Voulant donc lors Ieſus Chriſt donner à entendre, que comme par le pain materiel la vie du corps eſt entretenue, qu'auſſi par ſa mort & paſſion (en laquelle ſa chair ſouffriroit pour nous) la vie eternelle nous ſeroit donnee & maintenue, il dit que ſa chair eſt comme le pain : « Le pain, » dit-il, « que ie donnerai, c'eſt ma chair, » monſtrant qu'il donne le nom de pain à ſa chair, non pas qu'elle ſoit tranſſubſtantiee en pain. Ainſi en ſa ſaincte Cene il change le nom de pain, & lui donne le nom de ſon corps, en quoi il n'y a non plus de tranſſubſtantiation. Et d'auantage chacun ſait bien auſſi que le pain de la Cene n'eſt pas donné pour la vie du monde. En apres, il eſt tout euiduent qu'en ce paſſage il n'eſt parlé de la Cene, par ce qui eſt là dit : *Qui ne mange ma chair, & boit mon ſang, il n'aura point la vie eternelle;* il s'enſuiuroit que tous ceux qui n'auroyent fait la Cene ſeroyent damnez, ce que nos aduerſaires ne veulent dire; mais il n'eſt là queſtion que de ſa chair, qu'il appelle du nom de pain, & du breuuage de ſon ſang, qu'il donnoit des lors pour la vie des hommes.

Depvis, en ſa Cene, il a adiouſté à ceſte manducation ſpirituelle le pain & le vin, pour aſſeurer les hommes, qu'auſſi vrayement qu'ils reçoiuent ce pain & ce vin, auſſi le manger de ſa chair & le breuuage de ſon ſang leur eſt donné. Et pource tout ainſi qu'au troiſieme chapitre de S. Iean il n'eſt parlé du Sacrement du Bapteſme, mais de la verité du Bapteſme; ainſi, au ſixieme de S. Iean, il n'eſt parlé de l'inſtitution de la Cene, ains de la ve-

rité d'icelle. Or le debat de nos aduerſaires auec nous eſt pour ces paroles : Ceci eſt mon corps. Nous les reconoiſſons vrayes paroles de Chriſt, mais nous diſons qu'il faut entendre ce qu'il veut dire, veu que lui meſme a commandé diſant : *Qui lit l'entende.* Et nous diſons ſemblablement auec S. Auguſtin, au liure de la doctrine Chreſtienne, *qu'il ne faut point expoſer vn paſſage pour le faire contredire à beaucoup d'autres, mais il le faut tellement interpreter qu'il s'accorde auec pluſieurs autres.* Et S. Paul baille ceſte regle en l'Epiſtre aux Romains chapitre 12. parlant de l'interpretation des Eſcritures, laquelle doit eſtre faite ſelon l'analogie de la foi. Et ne faut pas s'arreſter aux paroles, mais au ſens; comme auſſi il ſe faut bien donner garde de dire : Les lettres ſont ainſi couchees, autrement ſi vn heretique Anthropomorphite diſputoit contre nous, diſant que Dieu a vn corps humain, d'autant qu'il eſt eſcrit : *Faiſons l'homme à noſtre image & ſemblance*, que dirons-nous s'il nous dit : Voila l'Eſcriture toute claire? Ne lui dirons-nous pas que ceſte image & ſemblance de Dieu en l'homme n'eſt pas au corps, mais en l'eſprit qui eſtoit creé en iuſtice, innocence, & ſaincteté; & que Dieu eſt eſprit, & qu'vn eſprit n'a ni chair ni os? Et ainſi nous interpretons vn paſſage par d'autres. Si vn heretique Arrian nous vouloit prouuer par ce paſſage de S. Iean : *Mon Pere eſt plus grand que moi*, que Chriſt eſt moindre que le Pere en ſa diuinité, n'alleguerions-nous pas d'autres paſſages pour monſtrer que cela ſe rapporte à ſon humanité? Et ainſi conſequemment de toute autre Eſcriture repugnante à la foi. Il faut bien conſiderer & bien poiſer les paroles du Fils de Dieu, car il a dit : *Les paroles que ie vous di ſont eſprit & vie.* Nicodeme (comme il eſt eſcrit en S. Iean, chap. 3.) oyant la parole de Chriſt, diſant : *En verité, en verité, ie te di, ſi aucun n'eſt nai derechef, il ne peut voir le Royaume des cieux.* Là deſſus Nicodeme, docteur de la Loi, prend les paroles charnellement, & dit : *Comment pourra l'homme qui eſt deſia ancien entrer derechef au ventre de ſa mere, & naiſtre de nouueau?* Il n'entendoit point qu'il parloit d'vne natiuité ſpirituelle, il demeure là offenſé en ceſte lourde & groſſiere opinion. La Samaritaine, oyant que Ieſus Chriſt lui promettoit *de l'eau viue*, elle entendoit que ce deuſt eſtre de l'eau du puits. Ieſus Chriſt diſoit à ſes Apoſtres : *Donnez-vous garde du leuain des Phariſiens*; eux entendoyent qu'il diſoit cela, pource qu'ils auoyent prins des pains materiels; mais l'Euangeliſte dit, qu'il parloit de la doctrine des Phariſiens. Ieſus Chriſt diſoit aux Iuifs : *Deſtruiſez ce temple-ci, & en trois iours ie le reediſieray.* Les Iuifs entendans ce dire de Chriſt du temple materiel qu'auoit fait faire Salomon, s'en moquoyent; & toutesfois Iean adiouſte que Ieſus Chriſt diſoit cela du temple de ſon corps. Item, il diſoit : *Lazare noſtre ami dort*; les diſciples, entendans mal ces paroles, diſoyent : S'il dort, il ſera gueri. Item : *Celui qui gardera ma parole*, dit Ieſus Chriſt, *ne verra point la mort eternellement.* Les Iuifs entendoyent qu'il parloit de la mort corporelle, mais il entendoit de la mort ſpirituelle. Parquoi il ſe faut donner garde de prendre les paroles du Seigneur par les cheueux, comme on dit, & dire à la volee, ſans iugement ni diſcretion : Cela eſt eſcrit, il eſt clair; mais il faut prudemment regarder à ce qu'il veut dire.

Sentence notable de S. Auguſtin.

L'Analogie de la foy.

Gen. 2.

Iean 4. Luc 24. Iean 14.

Iean 6.

Iean 4.

M.D.LXVII.

Matth. 16. Marc 6. Luc 12. Iean 2. Marc 26. 27. Marc 14.

Iean 11. Iean 5.

IVSQVES ici, mes freres bien-aimez, (tant pour le zele de voſtre ſalut, que pour l'amitié que ie vous porte, & porterai tant qu'il plaira au Seigneur me conſeruer la vie) ie me ſuis efforcé, ſelon la meſure de grace que i'ai receue d'enhaut, de vous faire entendre, tant par la parole de Dieu que par les eſcrits des plus anciens Docteurs, le vrai ſens de ces paroles : *Ceci eſt mon corps.* Et ce ai-ie fait, d'autant que par faute de les bien entendre, erreurs & abus infinis ont eſté introduits en l'Egliſe Chreſtienne. Que ſi par le paſſé & encore pour le iourd'hui on euſt receu ces paroles ſelon l'intention que Chriſt les a proferees, & ſelon l'expoſition & interpretation des bons anciens Docteurs, il eſt certain qu'vn ſeul Dieu ſeroit ſerui & adoré en eſprit & verité, & toutes ſuperſtitions & idolatries miſes ſous le pied. Et afin que ie vous puiſſe encore d'auantage & plus facilement donner l'intelligence d'icelles paroles : *Ceci eſt mon corps*, outre ce que ie vous ai ia mis en auant, notez que, quand noſtre Dieu a fait quelque promeſſe notable & de grande importance à l'homme, il a de couſtume ou d'ad-

Pourquoi ce fidele Miniſtre a ſi amplement traité ceſte doctrine. Matth. 4.

Matth. 4. Iean 4. Reigle à obſerver. Gen. 2.

iouſter quelque ſerment, ou quelque ſigne viſible, pour plus aſſeurer les hommes de ſa promeſſe. Comme, par exemple : voila, Dieu qui donna la vie à l'homme, & pour ſigne & Sacrement de ceſte vie il donna l'arbre de vie; ce Sacrement eſt appelé *Arbre de vie*, non point que ceſt arbre fuſt la vie, mais en ce qu'il en eſtoit le ſigne & le gage. Auſſi à Noé, apres le deluge, Dieu donna l'*Arc du ciel* pour l'aſſeurer de ſa bien-vueillance; & faiſant alliance auec Abraham, il lui donna *la Circonciſion* pour vn ſigne de la iuſtice de la foi, & a appellé la Circonciſion du nom de l'Alliance. Puis, deliurant les enfans d'Iſrael du paſſage de l'Ange, il ordonna *vn Agneau* pour eſtre mangé. Or *l'Agneau* eſtoit appellé le paſſage; meſme encor que ce ne fuſt que le Sacrement & le ſigne; & la *Pierre* eſt appellee Chriſt. Et ne faut ici rien deſguiſer, comme aucuns qui diſent que les Sacremens anciens ont porté les noms de leur verité à venir; & qu'au nouueau Teſtament les Sacremens ne portent pas les noms de la verité, mais bien la verité prend le nom du ſigne. Ainſi parle M. l'Eueſque d'Arras (1), mais ie ne ſai où il a aprins ceſte reigle generale; l'Eſcriture & tous les anciens Docteurs diſent tout autrement. Ie confeſſe que combien que les Sacremens anciens fuſſent figures de Chriſt, neantmoins ne ſont appellez Chriſt, ni du nom du corps de Ieſus Chriſt; & la raiſon en eſt claire, parce que les Sacremens anciens eſtoyent ſans comparaiſon plus obſcurs & plus ombragez que les noſtres du nouueau Teſtament.

Gen. 9.

Gen. 17. Rom. 4.

Exode 12. 1. Cor. 10.

Bonté de Dieu ſupportant noſtre rudeſſe & infirmité. Apoc. 1.

Or ie retourne à mon propos. Noſtre Seigneur, voyant que les hommes eſtoyent difficilement attirez à lui par beaucoup de benefices, eſtans touſiours incredules en leur naturel, a voulu donner des ſignes viſibles pour ſupporter leur debilité; à ce que (par maniere de parler) il rendiſt viſible par le ſigne viſible, ce qu'il leur promettoit. Voila la cauſe pourquoi le Seigneur, ayant eſpandu ſon ſang pour lauer nos ames, donne le ſigne de *ce lauement* en eau materielle, comme ci deſſus i'ai dit; & donnant ſon corps & ſon ſang pour *la nourriture* de nos ames, il a donné du pain & du vin, les appellant du nom de ſon corps, & de ſon ſang, pour nous aſſeurer qu'auſſi veritablement que noſtre corps eſt nourri & ſubſtanté du pain & du vin, auſſi veritablement le corps & le ſang de Chriſt receus par foi, nourriſſent & viuifient noſtre eſprit. Or ſur ceci il faut touſiours bien retenir que l'homme a deux parties, aſſauoir le corps & l'eſprit, & qu'il y a deux vies en lui, aſſauoir la vie terreſtre & corporelle, laquelle il aporte en ce monde, & la vie ſpirituelle qui eſt donnee à l'eſprit par regeneration ſpirituelle. Ces deux vies ont leur nourriture, *la vie terreſtre a le pain & le vin* que la terre produit; *& la vie ſpirituelle & celeſte, qui giſt en l'eſprit, a le corps & le ſang de noſtre Seigneur*, qui eſt le pain celeſte. Le corps & le ſang de Chriſt ne nous ſont pas donnez pour entretenir noſtre vie terreſtre; car, quand iamais nous ne le receurions, nous ne laiſſerions de viure; comme il apert des Turcs & Iuifs, leſquels ne le receuoyent pas, & cependant viuent de la vie temporelle. Ie di donc, puis que le corps & le ſang ſont donnez pour nourrir noſtre eſprit, qu'il les faut receuoir ſpirituellement. Le corps & le ſang de Chriſt ſont ſubſtantiels & corporels; mais le moyen que notre eſprit a pour en iouir, eſt ſpirituel & par foi. En apres, comme i'ai dit ci deſſus, que Chriſt a donné deux choſes en ce Sacrement, aſſauoir le pain & le vin, & ſon corps & ſon ſang; auſſi ie di que c'eſt la couſtume de l'Eſcriture de donner au ſigne le nom de la choſe ſignifiee, par vne figure nommee *metonymie*. Aucunefois l'Eſcriture parlant d'vne partie comprend le tout, par vne figure appellee *Synecdoche*, aſſauoir le tout pour vne partie, ou vne partie pour le tout.

Deux vies, l'vne terreſtre qui apartient au corps, l'autre ſpirituelle & celeſte, qui concerne l'eſprit.

Pſ. 114.

Qvand nous declarons ainſi l'Eſcriture, ceux de l'Egliſe Romaine diſent que c'eſt ouurir la porte aux hereſies; car, diſent-ils, les heretiques voudront interpreter l'Eſcriture à leur fantaſie. Mais, au contraire, ie di que nous, ſi nous n'admettons quelque expoſition, nous ouurons la porte aux heretiques, pour maintenir leurs erreurs, car ſoudain qu'ils rencontrent quelque paſſage difficile de l'Eſcricriture, ils diront : Voilà l'Eſcriture, il ſe faut là arreſter. Pour euiter donc tous inconuenients, il faut regarder que l'Eſcriture (comme ci deſſus i'ai dit) admet des figures; & ſouuent ap-

Pour euiter tous inconueniens & erreurs, & ſeurement expoſer l'Eſcriture, vn paſſage doit eſtre interpreté par vn autre de l'Eſcriture meſme. Iean 6.

(1) Voy. note 4, à la page suivante.

pelle le ſigne du nom de la choſe ſignifiee ; & qu'ainſi ſoit, ie vous prie, ſainct Paul n'appelle-il point *la Pierre, Chriſt* ? Il eſt vrai que les aduerſaires penſent eſchaper, diſans que l'Apoſtre le reſtraint à la *pierre* ſpirituelle, qui eſt Chriſt à la verité, & non par figure ; mais ie leur oppoſe Origene & S. Auguſtin, leſquels l'ont ainſi entendu, diſans *que la pierre ſignifioit Chriſt*, & non point qu'elle fuſt Chriſt à la verité. D'auantage, ſi tous les Peres qui eſtoyent au deſert auoyent beu d'vn meſme breuuage ſpirituel comme nous, comment ſeroit vrai ce que dit Chriſt ? *Vos Peres ont mangé la manne au deſert, & ſont morts : mais qui mangera le pain que ie donnerai ne mourra point eternellement.* Ceux qui ont mangé la manne & ceux qui ont mangé le corps de Chriſt, tant les vns que les autres iuſques au dernier decedé, ſont morts de mort corporelle, mais on doit entendre qu'il parle de la mort ſpirituelle, l'oppoſant à la vie ſpirituelle, receuë par ceux qui ont mangé en foi le corps du Seigneur. Ainſi ie di, que ce manger & ce boire ſpirituel des Peres, duquel ſainct Paul parle, ne ſe doit ſeulement rapporter à Chriſt, mais auſſi à la pierre qui en eſtoit le ſigne, & laquelle meſmement (comme ia nous auons dit) l'Apoſtre appelle *Chriſt*. Il eſt poſſible que les eaux decoulantes de ce rocher ſuiuoyent les enfants d'Iſrael, & ceſte eau de la pierre, d'autant que c'eſtoit vn Sacrement, eſtoit dite *ſpirituelle ;* comme nous appellons viande celeſte & ſpirituelle le pain & le vin de la Cene, & comme le Bapteſme d'eau, que Iean adminiſtroit, eſt dit *eſtre du ciel*. Et afin qu'on ne trouue mauuaiſe l'expoſition que nous donnons aux paroles : Ceci eſt mon corps, on doit ſauoir que l'Eſcriture parle ordinairement ainſi ; Dieu dit à Abraham : Mon alliance ſera engrauee en voſtre chair, &c. & cependant la Circonciſion n'eſtoit pas l'alliance, mais c'en eſtoit le ſigne. Et en Geneſe, il eſt dit que Iacob edifia vn autel, lequel il appela *le puiſſant Dieu d'Iſrael* ; & toutesfois il eſt certain que ceſt autel n'eſtoit pas Dieu, encores qu'il fut ainſi appellé. Moyſe ayant obtenu la victoire contre les Amalecites, il edifia vn autel, & appela ſon nom *Iehoua Niſſi*, le Seigneur eſt mon exultation ou ma banniere. Et Ieremie diſoit de la cité, qu'il la faloit appeler *l'Eternel noſtre iuſtice*. L'Arche de l'alliance, qui n'eſtoit qu'vn coffre, eſtoit appelé du nom du Dieu des armees. Et la raiſon de ces noms eſt qu'ils expriment & repreſentent la preſence de la maieſté de Dieu. Semblablement auſſi S. Iean Baptiſte appelle la colombe qui aparut au Bapteſme, du nom de l'Eſprit ; & cependant il n'y a ſi ſimple qui n'entende bien, & qui ne ſache auſſi que ce n'eſtoit pas là le S. Eſprit ; car vn eſprit n'a ne chair ni os ; mais pource que ceſte colombe eſtoit vn ſigne certain du S. Eſprit, pour ceſte cauſe eſt-il appelé du nom de la choſe ſignifiee (1).

1. Cor. 10. Matth. 21. Gen. 17. Gen. 33. Exode 17. M.D.LXVII. Ier. 23. Pſ. 24. Matth. 3. Luc 23. Iean 1.

Diſputes & conferences tenues à Valenciennes entre Guy de Bres et François Richardot, Eueſque d'Arras, & autres mentionnez en icelles (2).

D'AVTANT que le ſurplus du diſcours precedent, que Guy eſcriuit pendant ſon empriſonnement, pour confermer les ſiens en la vraye & ancienne doctrine des Sacremens, eſt contenu pleinement au liure deſia mis en lumiere (3), les Lecteurs y auront recours, à fin de donner lieu en ceſte hiſtoire à l'extrait de certaines diſputes que ce ſainct perſonnage eut contre pluſieurs aduerſaires. En premier lieu, M. François Richardot (4), Richardot, eueſque d'Arras.

(1) Voy. la fin de ce Traité, sous forme de lettre, *Procédures*, p. 98-276.

(2) Ce résumé de la première entrevue de Guy de Brès avec l'évêque d'Arras est emprunté à la longue épitre de Guy aux fidèles de Valenciennes. Crespin s'y permet d'assez nombreuses abréviations. Voy. *Procédures*, p. 190-210.

(3) Il s'agit de l'ouvrage mentionné plus haut (p. 533, col. 2, note 2), qui a servi de source à Crespin.

(4) François Richardot, sieur de la Bertaudière, né à Morey, en Franche-Comté, en 1507, d'abord religieux augustin, fut aumônier de la duchesse de Ferrare, auprès de laquelle il joua un rôle assez ambigu, qui lui attira un long emprisonnement. Calvin, avec qui il avait été en correspondance, le jugeait sévèrement : « De cest homme, écrivait-il, j'ay cogneu par longue expérience que tant peu que Dieu lui a donné d'intelligence de son Escripture, il l'a toujours faict servir à son profict et ambition, la preschant quand il voyoit estre expédient à son avarice, la renonçant incontinent qu'elle luy tournoit à fascheries... On ne peult cognoistre en luy sinon que la parole saincte et sacrée de Dieu luy est un jeu et mocquerie, d'aultant qu'il la tourne ainsi en farce, jouant

homme ſubtil (ayant iadis fait profeſſion de conoiſtre la verité de l'Euangile, lors que couuert d'vn manteau d'Auguſtin, il s'inſinuoit aux Cours, & depuis deuenu Eueſque d'Arras), ſe trouua à Vallenciennes le XVIII. d'Auril pour conferer (comme il diſoit) auec Guy. Ceſt Eueſque, à ſa façon blandiſſante, d'abord vſa de ceſte rhetorique : Qu'il auoit bonne opinion de Guy, ayant oui dire qu'il n'eſtoit pas cholere, mais raiſonnable, dont il ſe perſuadoit qu'il auoit vn zele de Dieu & ſoin de ſon ſalut. Sur cela il le pria qu'il ne les euſt point en horreur, encores qu'ils fuſſent d'autre profeſſion que la ſienne ; & qu'auſſi pour cela il ne reiettaſt les remonſtrances qu'ils lui feroyent. A ces propos & autres ſemblables, Guy reſpondit que leur opinion en cela eſtoit vraye, & que de fait il auoit le zele de Dieu, ſelon qu'il lui en auoit fait la grace. Teſmoins, dit-il, en ſont tous mes trauaux, peines & perils, auſquels i'ai cheminé par longue eſpace de temps (1).

CELA paſſé, l'Eueſque lui demanda de quel poinct ils traitteroyent ; Guy dit de celui qu'il lui plairoit. « Or ſus donc, dit l'Eueſque, parlons du ſacrifice de la Meſſe. Ie penſe que vous autres auez acouſtumé d'alleguer contre icelui ce que dit l'Apoſtre aux Hebrieux, chap. 10. : *Si nous pechons volontairement apres la conoiſſance de verité, il ne reſte plus de ſacrifice pour les pechez.* Or l'Apoſtre parle en ce lieu du peché irremiſſible, pour lequel il dit n'y auoir de ſacrifice. Cependant vous confeſſez bien que le ſacrifice de Chriſt eſt touſiours valable pour les autres pechez. »

R. « MONSIEVR, dit Guy, vous plait-il commencer par la premiere inſtitution de la Meſſe, pour ſauoir qui l'a ordonnee, & quand ? Car ie n'en puis rien trouuer aux lettres diuines. I'ai bien leu que S. Luc, qui a couché par eſcrit les faits des Apoſtres, au ſecond des Actes, fait vne deſcription de l'exercice de l'Egliſe primitiue, diſant : *Qu'ils perſeueroyent en la doctrine des Apoſtres, en la fraction du pain, & en oraiſon.* On ſait quelle eſt *la doctrine* des Apoſtres : Sainct Luc le monſtre par les ſermons qu'il en a couché par eſcrit. Vrai eſt que ce qu'il en a eſcrit eſt comme vn ſommaire de toute leur doctrine. La *Communication* ſont les aumoſnes, comme l'Apoſtre les appelle, diſant aux Hebrieux : N'oubliez la beneficence & la communication, &c. Par *la fraction du pain*, il entend la ſaincte Cene, & par *l'oraiſon* il entend les prieres. Or ſi la Meſſe eſtoit en ce temps-là, S. Luc ne s'en deuoit taire, veu que c'eſt vn ſacrifice profitant (comme dit l'Egliſe Romaine) aux vifs & aux morts. Cela n'euſt gueres couſté d'eſcrire à S. Luc, lequel a bien parlé de pluſieurs choſes, ſans comparaiſon moins neceſſaires que la Meſſe, voire ſi elle eſt ſi ſaincte & valable comme on dit. »

Exercices de l'Egliſe du temps des Apoſtres.

L'EVESQVE dit ſur cela que la Meſſe ne laiſſoit pas d'eſtre alors, car c'eſtoit la Cene ; & les Apoſtres ne l'ont voulu appeler du nom de Sacrifice, de peur qu'on ne penſaſt qu'ils euſſent encores voulu retenir le peuple es ſacrifices anciens de la Loi, mais que pour cela la Cene ne laiſſoit pas d'eſtre ſacrifice.

R. « MONSIEVR, ſi pour ce reſpect les Apoſtres n'ont oſé appeler la Cene Sacrifice, pourquoi a S. Paul donné le nom de la *Circonciſion* au Bapteſme, & appelé la viande de noſtre Cene du nom de *Paſque ancienne* ? Les fideles ſont appellez *Temple de Dieu ;* l'Egliſe eſt appellee du nom de *l'ancienne Ieruſalem, de Sion.* Chriſt eſt appelé noſtre *Autel.* Et tant s'en faut que la Cene, eſtant appelee du nom des Sacrifices anciens, euſt fait quelque retardement aux fideles, que c'euſt pluſtoſt eſté quelque moyen pour les attirer, quand ils euſſent oui ſonner en leurs aureilles ce nom de Sacrifice, lequel leur eſtoit fort plaiſant ; ie di tant aux Iuifs qu'aux Gentils. »

Col. 2. 1. Cor. 6. Heb. 15.

L'Eueſque lui dit, que les anciens tres-prochains du temps des Apoſtres, auoyent appelé la Cene Sacrifice.

R. « IL eſt vrai, c'eſtoit à cauſe du ſacrifice d'action de graces qui s'y faiſoit, & auſſi des aumoſnes ; ioint que les fideles s'offrent eux meſmes

maintenant ung personnaige, maintenant l'aultre, selon le passetemps qu'on y prend. » (*Lettres françaises*, I, 47 ; *Calv. Op.* XI, 435. Voy. aussi l'étude de M. Jules Bonnet sur *la Disgrâce de M. et Mme de Pons*, *Bull. du prot. franç.*, XXIX, p. 3 et suiv). Successivement professeur à l'université de Besançon, évêque de Nicopolis, suffragant d'Arras, il fut élevé à ce siège en 1561, comme successeur de Granvelle. Il mourut en 1574, ayant réussi à faire oublier par la part qu'il prit à la persécution des protestants, ses anciennes attaches avec eux.

(1) Cette réponse est plus détaillée dans le livre des *Procédures*, p. 191.

en ſacrifice à Dieu, ſelon qu'à ce faire les exhorte l'Apoſtre ; mais auez-vous leu qu'aucuns de ces anciens là ayent vſé de ces mots : *Nous ſacrifions le propre corps de Chriſt, & l'offrons à Dieu, pour appliquer aux viuans & aux morts le merite de la paſſion du Seigneur ?* » L'Eueſque lui dit : « Et quand vous faites la Cene, en vos prieres vous offrez Ieſus Chriſt & le merite de ſa paſſion à Dieu le Pere, pour recompenſe de toutes vos fautes. » R. « Monſieur, nous faiſons ordinairement ceſte priere à Dieu, & non pas ſeulement en la Cene, demandans à Dieu qu'il ne regarde pas en nous, mais en la face de ſon Chriſt. Or, quant à vous, & ceux de voſtre Egliſe Romaine, n'offrez-vous pas autrement Chriſt en la Meſſe ? Si vous ne l'offrez autrement, pourquoi donc dit-on qu'on l'offre en chair & en os, auſſi grand & gros qu'il fut iamais ? »

Pourquoi les Anciens ont appelé la Cene Sacrifice.

SVR ce, l'Eueſque dit, qu'ils n'offroyent rien autre choſe ſinon le meſme ſacrifice que le Fils de Dieu auoit fait, & que ceſtui-la meſme eſtoit offert par eux.

R. « C'EST donc vne choſe ſanglante que vous offrez ; car Chriſt, au ſacrifice qu'il a offert en la croix, a eſpandu ſon ſang, & vous offrez (dites-vous) ce meſme ſacrifice ; il s'enſuit qu'il eſt ſanglant, ou autrement ce n'eſt pas le meſme. »

L'EVESQVE demeurant là deſſus aſſez court, dit *qu'ils offroyent le propre corps & ſang de Chriſt.*

R. « SI le corps & le ſang ſont offerts en la Meſſe, c'eſt donc vn ſacrifice ſanglant. Et quand les Anciens ont parlé d'vne hoſtie ſans ſang, ils entendoyent que c'eſtoit vn Sacrement, vne figure de l'hoſtie ſanglante, qui auoit eſté vne fois offerte en la croix. » Guy en apres inſiſta aſſez longtemps, à ſauoir ſi le nom de ſacrifice eſtoit donné proprement à la Cene ; car ſi proprement *ſacrifier* eſt tuer, comme il appert au ſacrifice d'Abraham, lui eſtant commandé de ſacrifier Iſaac, Abraham entend qu'il le faut tuer ; comme auſſi Iephté faiſant vœu au Seigneur, que s'il lui donnoit en main les enfans d'Ammon, qu'il ſacrifieroit en holocauſte le premier qu'il rencontreroit. Si la Cene eſt proprement appelee Sacrifice, il s'enſuiura que Chriſt y ſera occis. Or puis que Chriſt n'y eſt point occis, c'eſt donc improprement qu'on l'appelle Sacrifice, comme le Bapteſme eſt improprement appelé Circonciſion. »

Gen. 22.

Iug. 11.

Col. 2.

M.D.LXVII.

LA deſſus ils ſe trouuerent bien empeſchez. Et eux ne pouuans ſatisfaire, rompans ce propos, entrerent en vn autre. C'eſt que l'Eueſque vint à la diſtinction de la parole de Dieu eſcrite, & non eſcrite, & dit *que toutes les Epiſtres des Apoſtres ne ſont pas trouuees, & qu'il eſt vraiſemblable que les Apoſtres en ont eſcrit d'auantage que nous n'auons à preſent, eſquelles ils peuuent auoir eſcrit d'autres choſes.*

R. « Ie ne trouue qu'vne epiſtre de S. Paul perdue, aſſauoir celle qu'il eſcriuoit aux Laodiceens, de laquelle il eſt parlé aux Coloſſiens 4. IL eſt vrai qu'il s'en trouue vne de ce titre, mais elle eſt ſuppoſee. Et ores que les Apoſtres euſſent eſcrit d'auantage que ce que nous auons, il faut que tout ce qu'on dira eſtre procedé d'eux, s'accorde auec ce qu'ils ont eſcrit ; autrement ſi on met en auant quelque choſe qui ſoit diſcordante à ce qu'ils ont eſcrit, à qui ſera-on à croire que cela ſoit des Apoſtres ? Quand l'Ange eut commandé à Corneille, centenier, d'enuoyer en Ioppe querir Simon Pierre, pour lui dire les paroles par leſquelles il ſeroit ſauué, lui & toute ſa famille ; en toutes ces paroles, il ne lui parla aucunement de la Meſſe, ni d'autre ſacrifice que de ce grand ſacrifice que le Seigneur Ieſus auoit vne fois fait en la croix, ni d'aplication, ſinon par foi. »

Act. 10. & 11.

VN Cordelier, là eſtant, allegua que, comme le ſacrifice de la loi Moſaique ſeruoit pour apliquer la mort de Chriſt aux Iuifs, qu'ainſi le ſacrifice de la Meſſe ſeruoit pour appliquer la mort du Fils de Dieu aux Gentils.

R. « Ce n'eſt pas vn argument de choſes ſemblables. Les ſacrifices de la loi eſtoyent ordonnez par la parole de Dieu, leſquels cependant ne pouuoyent oſter les pechez ; la meſſe ne ſe trouue non plus au vieil qu'au nouueau Teſtament ; comment donc nous pourra-elle appliquer la mort de Chriſt ? »

L'EVESQVE dit ſur cela *que les Apoſtres vſoyent de liturgies, & que les Grecs appellent la Meſſe liturgie.*

R. « CELA eſt aux Actes des Apoſtres, que les Prophetes & Docteurs de l'Egliſe d'Antioche miniſtroyent au Seigneur, & iuſnoyent ; ie demande

Act. 13.

donc s'il entendoit que là il fuſt parlé du ſacrifice de la Meſſe. »

Le Cordelier reſpondit qu'Eraſme l'auoit ainſi traduit.

« COMMENT (dit Guy) pour ſacrifice de la Meſſe ? »

IL reſpondit : « pour ſacrifice. »

« MONSIEVR, dit Guy, vous ſauez que ce mot Grec de *Liturgie*, ſe prend ordinairement pour Adminiſtration, de quelque ſorte que ce ſoit, comme on void en l'Epiſtre aux Romains, treizieme chap. où il eſt parlé du Magiſtrat, qu'il eſt miniſtre de Dieu; ce meſme mot duquel vſe S. Luc aux Actes, eſt auſſi eſcrit en la meſme Epiſtre aux Romains. Item en celle aux Hebrieux, premier chapitre, l'Apoſtre vſe de ce meſme mot de Liturgie, quand il dit que les Anges ſont eſprits adminiſtrateurs; dira-on pourtant que le Magiſtrat doiue chanter la Meſſe, & les Anges pareillement ? Ie ſai bien que ce nom eſt donné au pere de Iean Baptiſte, lequel eſtoit ſacrificateur; mais il faudroit prouuer que les Apoſtres eſtoyent ſacrificateurs, deuant qu'on les puiſſe tirer & admettre à ceſt office. Or, on ne les prouuera iamais tels, car Chriſt ne leur auoit pas commandé (quand il les enuoya) d'aller chanter la Meſſe, mais de preſcher l'Euangile. Et ainſi ce mot de *Liturgie*, qui eſt là couché, doit eſtre prins pour la charge & adminiſtration des Apoſtres, qui eſtoit de preſcher, faire prieres, &c., non pas ſacrifier. Que les hommes, dit ſainct Paul, eſtiment de nous, comme de miniſtres de Chriſt & diſpenſateurs des ſecrets de Dieu. Il ne dit pas ſacrificateurs. »

Liturgie.

Luc 1. chap.

GVY demanda derechef à l'Eueſque, s'il eſtimoit que les Apoſtres euſſent chanté quelque Meſſe, il reſpondit que non, mais qu'il eſtimoit qu'ils faiſoyent la Cene, &c.

OR, la diſpute ſe paſſa auec beaucoup de ſemblables propos, le tout amiablement & ſans cholere. L'Eueſque lui monſtroit grande amitié, promettant de le venir encore viſiter, & Guy le remercia tres-humblement de la peine qu'il prenoit, & qu'il ſera touſiours le bien venu, & ſur cela on ſe partit les vns des autres.

VOILA en ſomme ce que Richardot, acompagné de pluſieurs autres ſes ſemblables, traita auec M. Guy, en la premiere diſpute, extraite des eſcrits qui en ont eſté faits & publiez par impreſſion (1). En fin deſquels ceſte concluſion fut par icelui eſcrite aux fideles de Valenciennes, ainſi que s'enſuit :

*Mes brebrietes, faites voſtre profit de ces choſes, & de toute la doctrine que ie vous ai preſchee, la reduiſant ſouuent en voſtre entendement. Priez Dieu ſans ceſſe pour voſtre perſeuerance, & pour la fortification des infirmes & debiles en la foi. Et notamment ne m'oubliez pas en vos prieres tant que ie ſerai en ce combat; car c'eſt pour vous & pour voſtre foi que ie bataille, & pour laquelle (ſi le Seigneur le veut) volontiers deſpendrai * & ſerai deſpendu.*

* Il fait alluſion au genre du ſupplice dont les ennemis le menaçoyent.

Et quant à moi, ie ne vous oublierai iamais, tant que ie ſerai en ce bas monde. Ie vous ai eſcrit aſſez au long de ceſte matiere de la Cene & de la Meſſe, d'autant que ce ſont les poincts principaux ſur leſquels à preſent ceux de l'Egliſe Romaine inſiſtent. Et cela ai-ie fait pour le ſoin que i'ai de voſtre ſalut (2).

Autres diſputes tenues le 22. de Mai 1567., en la ſalle des priſons de Valenciennes (3).

ENVIRON les huit heures du matin du ſuſdit iour, pour la ſeconde fois, l'Eueſque d'Arras reuint, acompagné de grand nombre de gens qu'on appelle Eccleſiaſtiques & autres, vers leſquels Guy fut mené, & apres les ſalutations faites d'vne part & d'autre, l'Eueſque fit aprocher Guy pres de la

(1) *Procédures*, p. 190-210. Après avoir rendu compte à ses amis de Valenciennes de cette première entrevue avec l'évêque d'Arras, Guy de Brès traite à fond la question de la messe (p. 210-276).

(2) *Procédures*, p. 276. La lettre se termine ainsi : « Ie vous prie de recevoir ce petit preſent d'auſſi bon cœur que ie le vous preſente. Or, mes treſchers freres & ſœurs de Valenciennes, ie vous recommande à Dieu, & à la parole de ſa grace : laquelle eſt puiſſante de vous edifier & donner heritage entre tous les ſanctifiez. Bien vous ſoit. Ce de May, 1567. Voſtre frere & fidele Miniſtre de l'Euangile, *Guy de Bres*, priſonnier & enferré pour le Fils de Dieu, en ma priſon nommee Brunain dedans Valenciennes. »

(3) *Procédures*, p. 277. Encore ici, Crespin se borne à reproduire la narration de Guy de Brès, en la transposant de la première à la troisième personne et en l'abrégeant un peu.

table, & aſſeoir vis à vis de lui, & tous les autres eſtoyent à l'entour de ladite ſalle, & eurent pluſieurs propos de la Meſſe & de la Cene (1). Or, les propos d'eux furent tels. M.D.LXVII.

L'Evesqve. « Et bien, M. Guy, depuis que nous parlaſmes dernierement enſemble, comment vous eſtes-vous trouué? Eſtes-vous touſiours en vn meſme eſtat? N'auez-vous pas penſé aux propos que nous euſmes dernierement enſemble? »

Gvy. « Monſieur, ie loue mon Dieu & Pere, de ce qu'il lui plait eſpandre ſa miſericorde paternelle ſur moi, me conſolant & fortifiant d'vne merueilleuſe façon en mes liens & afflictions, en quoi i'aperçoi à l'œil & touche à la main la fermeté & fidelité de ſes promeſſes, dont ie le remercie de tout mon cœur, le priant de continuer iusques à la fin de ma vie, & au reſte ie me ſen touſiours de meſme, & d'vn meſme eſtat. »

L'Evesqve. « Comment? ie vous penſoi trouuer du tout changé, ſelon l'eſperance que i'en conceu dernierement. Vous voulez-vous clorre & ſerrer à l'encontre de la verité? O Monſieur Guy, mon frere & ami, ie vous prie de ne vous point opiniaſtrer en voſtre ſens, & ne point preferer voſtre iugement au iugement de toute l'Egliſe & de tant de ſauans perſonnages qui ont eſté deuant nous. Nous traitaſmes dernierement du ſacrifice du corps & du ſang du Seigneur Ieſus Chriſt en la Meſſe, lequel les Anciens diſent auoir eſté en vſage du temps des Apoſtres, diſans ſouuent : *Nous offrons*, parlans de l'Euchariſtie. C'eſt merueille comment vous aimez mieux croire à vne doctrine qui a commencé depuis quarante ans ou enuiron, aſſauoir produite & miſe en auant par Œcolampade & Caroloſtade, qui en ont eſté les premiers autheurs. Certes, il me ſemble qu'on doit pluſtoſt croire aux Anciens, qui diſent que l'Euchariſtie eſt ſacrifice, qu'à vous autres diſans le contraire. Ie ſai bien quelle choſe vous me reſpondrez, que ſainct Paul aux Hebr. dit que Chriſt s'eſt offert vne ſeule fois; mais ie vous reſpondrai que ce que nous faiſons en la meſſe n'eſt pas vn autre ſacrifice que celui qu'il a deſia fait; nous n'en faiſons point auiourd'hui vn & demain vn autre; c'eſt touſiours le meſme lequel nous offrons, non pas comme il s'eſt offert en la croix, car là il s'eſt offert par *preſtation de merites*; mais nous l'offrons comme miniſtres & executeurs de ſon Teſtament, par application dudit merite. Et m'esbahis comment vous trouuez cela tant eſtrange. Nous diſons que nous offrons Jeſus Chriſt à Dieu le Pere pour nos pechez; en voſtre Cene ne preſentez-vous pas Jeſus Chriſt à Dieu pour vos pechez? ne lui priez-vous pas qu'il vous applique les merites de la mort & paſſion de ſon Fils? »

Du ſacrifice de la Meſſe.

Gvy. « Monſieur, ie ne ſai quelle eſperance vous auiez dernierement conceu de moi, ſi vous auez penſé de me gagner en voſtre religion; ie ne penſe pas vous en auoir donné occaſion, ſi ce n'eſt que vous l'ayez ainſi penſé, de ce que i'ai dit (& encores le di à preſent), aſſauoir que ie n'ai iamais eſté opiniaſtre, pour me clorre & fermer contre droit & raiſon. Mais iuſques à preſent, ie n'ai rien aperceu de tout ce que i'ai oui, qui ſoit ſolide & ferme pour m'arreſter là deſſus & quitter le certain pour l'incertain; ſur quoi à bon droit ie ſuis encore au meſme eſtat que i'ai eſté, iuſques à ce que, par vifs teſmoignages de la parole de Dieu, vous m'ayez fait aparoiſtre le contraire. Au reſte, ie ne ſuis pas opiniaſtre, & ne prefere pas mon iugement au iugement de l'Egliſe. Mais bien ie prefere à bon droit & à iuſte cauſe l'Egliſe ancienne & primitiue, en laquelle les Apoſtres auoyent dreſſé toutes choſes ſelon l'ordonnance de Chriſt, à l'Egliſe de noſtre temps, laquelle eſt chargee d'vne infinité de traditions humaines, & laquelle s'eſt abaſtardie d'vne merueilleuſe façon de ceſte ancienne Egliſe; à bon droit, di-ie, ie me tiens à ce que la premiere a receu par les Apoſtres. Car Jeſus Chriſt en l'Apoc., chap. 2., dit à ceux de Thyatire, qui diſoyent ne conoiſtre les tromperies profondes de Satan, pour ſe pouuoir garder de la fauſſe doctrine : « Je n'enuoyerai pas ſur vous autre charge; ſeulement ce que vous auez, tenez-le iuſques à ce que ie viene. » Il n'euſt pas ainſi parlé, s'il euſt falu receuoir tout ce que l'Egliſe Romaine a forgé.

(1) « En toutes procédures qu'ils tiennent, i'apercoy qu'ils ont un treſgrand deſir de m'attirer à eux, & me faire approuver leur doctrine, pour puis apres triompher, & eſbranler les infirmes en la foy, pour leur faire abandonner la vraye & ancienne doctrine, laquelle ie leur ay preſchee »(*Procédures*, p. 277).

» QVANT au ſacrifice de la Meſſe, que les anciens (ſelon voſtre dire) diſent auoir eſté en vſage du temps des Apoſtres, ie vous prie, monſieur, m'en nommer vn ſeul qui ait dit ce que vous dites, & vous me donnerez matiere d'y penſer. Ie ſai bien qu'Irenee, Eueſque de Lyon, qui eſt des plus anciens apres les Apoſtres, dit *que nous offrons à Dieu les choſes qui ſont à lui, preſchans continuellement la communication & vnité de la chair & de l'eſprit. Car quant au pain, qui eſt de la terre, ayant precedé la vocation de Dieu, ce n'eſt alors plus pain commun, mais Euchariſtie conſiſtant en deux choſes, à ſauoir terrienne & celeſte, ainſi nos corps receuans l'Euchariſtie ne ſont plus deſia corruptibles, ayans l'eſperance de la reſurrection. Or, nous lui offrons, non pas comme à aucun qui eſt indigent, mais rendans graces à ſa domination & ſanctifians la creature.* Voila les propos d'Irenee, lequel appelle le pain de la Cene *Euchariſtie*, c'eſt à dire action de graces, combien que ce ſoit improprement, car ce n'eſt pas l'action de graces, mais l'inſtrument par lequel nous rendons graces. Car on ne ſe preſente pas à ceſte ſaincte table pour preſenter & donner quelque choſe à Dieu, lequel n'a faute de rien, ains nous poures indigens, venons pour prendre & receuoir ce que Dieu nous y preſente & offre. Puis il reçoit pour agreable le ſacrifice de louange que nous lui preſentons. Voila bien ce que dit ce ſainct perſonnage Irenee, mais que fait cela pour la Meſſe? Monſieur, ſi vous auez quelcun des Anciens qui ait veſcu prochain des Apoſtres, qui ait dit que les Apoſtres ſacrifioyent le corps de Chriſt, ou nous ſacrifions le corps du Seigneur pour la remiſſion des pechez en la Cene, vous me ferez vn ſingulier bien de le mettre en auant; car i'ai leu diligemment Irenee, Juſtin, Tertullian & Origene, qui ſont les plus anciens. Mais ie n'ai rien leu de ce que vous dites. Quant à ce que vous dites, que ie me tiens pluſtoſt à vn Œcolampade, ou Caroloſtade. Je conoi le premier pour vn grand ſeruiteur de Dieu, lequel ne doit eſtre noté d'auoir mis en auant vne nouuelle doctrine, en enſeignant de faire toutes choſes en l'Egliſe, comme les Apoſtres l'auoyent enſeigné en l'Egliſe primitiue, & de quitter toutes les nouueautez que les hommes auoyent inuentees. Vous dites que vous offrez Jeſus Chriſt en la Meſſe, comme miniſtres de Dieu, & par application de merite. Ie vous reſpondrai tantoſt en lieu propre, ſeulement ie vous di ſur ce dernier poinct de voſtre harangue, qui eſt, que vous demandez ſi nous n'offrons pas Ieſus Chriſt en noſtre Cene? Certes nous ne l'offrons pas, mais Dieu nous l'offre pour noſtre nourriture ſpirituelle. Parquoi, monſieur, derechef ie vous prie, ſi vous auez quelque teſmoignage que les Apoſtres ayent appelé la Cene ſacrifice, ou qu'ils ayent dit: Nous offrons Chriſt à Dieu ſon Pere, ou que quelcun des plus anciens Docteurs ayent ainſi parlé, que me le mettiez en auant. »

Irenee au liu. 4. ch. 34.

Pourquoi la Cene eſt nommee Euchariſtie.

L'Ev. « Ie n'ai pas trop bon loiſir de fueilleter les liures des Anciens, tant y a neantmoins qu'il ſe trouuera qu'ils ont appelé la Cene ſacrifice, & entre autres Chryſoſtome. Quant aux Apoſtres, ie ne trouue pas qu'ils l'ayent nommee ſacrifice, de peur de ſcandalizer les Chreſtiens, & qu'on euſt penſé qu'ils euſſent voulu meſler les ſacrifices de la Loi parmi l'Euangile. Voila, ce me ſemble, la cauſe pourquoi ils ont fait difficulté de la nommer de ce nom, combien que ſainct Paul aux Hebrieux, chap. 13., appelle la table de la Cene du nom Grec *Thyſiaſtirion*, qui ſignifie autel. Et certes, il me ſemble que ce ſeroit en vain que les anciens euſſent appelé les miniſtres de l'egliſe de ce nom, *Sacerdotes*, qui vaut autant que *Sacrificateurs*, s'ils n'eſtoyent quelque choſe en l'Egliſe. »

GVY. « Ie ſai, Monſieur, qu'aucuns des Anciens ont appellé la Cene du nom de Sacrifice; mais c'eſt en la ſignification deſſuſdite, aſſauoir à cauſe qu'on y offre action de graces, & auſſi à cauſe qu'en receuant le pain & le vin, qui ſont Sacrement du corps & du ſang du Seigneur, on y faiſoit memoire & recordation du ſacrifice qui auoit vne fois eſté faict en la croix, & de cela ie peux produire pluſieurs Anciens, entre autres ceux-ci, aſſauoir Iuſtin, martyr, lequel eſt tres-ancien. *L'oblation*, dit-il, *laquelle eſt baillee, afin qu'elle ſoit offerte pour celui qui eſt nettoyé de la lepre, a eſté figure du pain de l'Euchariſtie, lequel noſtre Seigneur Ieſus Chriſt a commandé faire en memoire & commemoration de ſa paſſion, laquelle il a*

Iuſtin, martyr. Diuers paſſages des Anciens, contre le Sacrifice de la Meſſe.

ſouffert pour purger les hommes en leurs ames de tous vices, afin qu'enſemble nous euchariſtiſſions, c'eſt à dire que nous rendions graces à Dieu, tant à cauſe qu'il a creé le monde auec toutes les choſes qui ſont en icelui pour l'homme, qu'à cauſe qu'il nous a deliurés de nos vices & pechez eſquels nous eſtions, & que par vne parfaicte deſtruction il a deſtruit les principautez & les puiſſances, par icelui qui a eſté fait paſſible ſelon ſon conſeil. Voila ce treſancien perſonnage, qui dit que l'oblation du ladre nettoyé eſtoit figure du pain de la Cene, lequel le Seigneur a commandé receuoir & prendre en la memoire & commemoration du ſacrifice, qui a eſté offert pour nous purger de nos pechez, & pourtant il dit : Nous euchariſtiſſions, c'eſt à dire nous rendions graces à Dieu. Il ne dit pas : Nous offrions Ieſus Chriſt au Pere pour nos pechez.

S. Auguſtin. Sainct Auguſtin, eſcriuant *contra Fauſtum*, liure 20., chap. 18., dit : *Les Hebrieux ſacrifians les beſtes brutes s'exerçoyent en la prophetie. L'hoſtie que Ieſus Chriſt a offert, & maintenant les Chreſtiens en l'oblation & communion du corps de Ieſus Chriſt celebrent la memoire du ſacrifice deſia parfait.* Il ne dit pas qu'ils offrent realement Jeſus Chriſt à Dieu pour les pechez; mais que ſeulement en la communion il s'y fait memoire du ſacrifice deſia parfait. Puis apres le meſme Auguſtin, *contra Fauſtum*, liure 20., chapitre 21., dit : *La chair & le ſang de ce ſacrifice eſtoyent promis deuant l'aduenement, par les victimes des ſimilitudes : en la paſſion de Chriſt ils ont eſté rendus par la verité meſme; apres l'aſcenſion de Chriſt, on les celebre par le Sacrement de memoire.* Puis qu'il dit que cela ſe celebre par le Sacrement de memoire, il monſtre clairement que la vraye chair & le vrai ſang du Seigneur eſt eſpandu à la verité en la croix; mais qu'en la Cene cela ſe fait par memoire, & non pas realement. Ceſte ſentence me ſemble fort claire. Quant

Chryſoſtome. à Chryſoſtome, la ſentence que vous voulez alleguer d'icelui, eſt eſcrite en l'Homelie 17. ſur l'epiſtre aux Hebr., où il dit ainſi : *N'offrons-nous pas par chacun iour? & certes nous offrons, mais nous le faiſons en recordation de ſa mort, & ceſte hoſtie eſt vne, & non pluſieurs, & pource que ceſte hoſtie a eſté offerte vne ſeule fois, elle a eſté offerte au lieu tres-ſainct, or ce ſacrifice-ci eſt exemplaire & figure d'icelui,* M.D.LXVII. & vn peu apres il dit : *Noſtre grand ſacrificateur eſt celui qui nous a offert l'hoſtie nettoyante, & icelle eſt offerte par nous qui fut lors offerte, & qui ne ſe peut conſumer.* Ce donc que nous faiſons eſt fait en recordation de ce qui a eſté fait, car il dit : Faites ceci en memoire de moi; nous ne faiſons pas vn autre ſacrifice, comme le Sacrificateur, ains nous faiſons touſiours ceſtui-la meſme, &, pour mieux dire, nous faiſons la memoire du ſacrifice qui a eſté fait. Theophylacte, ſur le Theophylacte. dixieſme chapitre des Hébrieux, en dit autant : *Nous auons vne oblation, & non pluſieurs, combien que ce ſoit icelle meſme qui a eſté offerte vne fois. Nous offrons touſiours icelle meſme, ou pluſtoſt nous faiſons memoire de ſon oblation, comme ſi maintenant il eſtoit immolé au temps preſent, par où il apert que noſtre ſacrifice eſt vn, & qu'en la Loi il y en auoit pluſieurs qui s'offroyent ſouuent, à fin qu'ils profitaſſent plus & à pluſieurs; mais le noſtre eſt vnique & vne fois offert.* Sainct Cyprian fait S. Cyprian. auſſi pour nous, liure deuxieſme, Epiſtre 3. à Cecile, diſant que c'eſt *la paſſion de Ieſus Chriſt que nous offrons.* Je vous prie, qui eſt l'homme tant ignorant, qui ne ſache bien que la paſſion du Seigneur n'eſt pas là preſente dedans les mains du Miniſtre? Il y a long temps qu'il a enduré, mais c'eſt la memoire & la recordation qui en eſt faite. Puis actions de graces ſont rendues pour le grand benefice. Proſper, es ſentences, dit : *Le pain* Proſper. *celeſte qui eſt la chair de Chriſt, ſelon ſa façon & mode, eſt appelé le corps de Chriſt, combien qu'à la verité ce ſoit le Sacrement du corps de Chriſt. Et ce qui ſe fait par les mains du preſtre eſt appellé icelle immolation de la chair & paſſion, la mort & le crucifiement de Chriſt, non pas à la verité, mais par myſteres ſignifians.* Toutes les ſentences des docteurs de l'Egliſe ancienne ſont tres-claires, & n'ont beſoin d'explication, ainſi faiſons-nous en noſtre Cene. Nous receuons le Sacrement du corps & du ſang, en faiſant memoire & commemoration du ſacrifice qui a eſté vne fois fait en la croix, & par ce moyen nous eſt appliqué, non ſeulement le corps & le ſang du Seigneur, mais auſſi les merites de ſa mort & paſſion. Conſiderez donc ſi nous ne faiſons comme Chriſt a commandé, diſant de ſa Cene : *Faites*

ceci en memoire de moi, & non pas : Sacrifiez ceci pour vos pechez; & ſi nous n'enſuyuons pas entierement l'ancienne Egliſe pas à pas. Voila comment les anciens ont appelé la Cene, *ſacrifice*, qui eſt bien different à ce que fait l'Egliſe Romaine auiourd'hui, diſant : *Nous offrons le propre corps & ſang de Chriſt en chair & en os, realement, pour la remiſſion des pechez.*

Pourquoi les Apoſtres n'ont point appellé la Cene Sacrifice.

» Pvis apres quant à l'excuſe que vous donnez de ce que les Apoſtres n'ont appelé la Cene ſacrifice, de peur d'offenſer les fideles, & qu'ils n'euſſent penſé qu'ils vouloyent meſler les ſacrifices de la Loi parmi l'Euangile; ie ne voi aucune raiſon en cela, veu que ſainct Paul ne fait pas difficulté d'appeler le Bapteſme du nom de Circonciſion, à cauſe qu'il eſt entré en la place d'icelle, & il le fait tout expres, pour retenir les Coloſſiens en la foi, tant s'en faut qu'il ait craint de les offenſer aucunement. Les faux Apoſtres leur diſoyent, qu'ils ne pouuoyent eſtre ſauuez s'il n'eſtoyent circoncis, au contraire S. Paul leur diſoit qu'ils eſtoyent circoncis d'vne circonciſion faite ſans main, qui eſt la circonciſion de Chriſt, & non de Moyſe, & que là le prepuce de la chair n'eſt pas coupé, ains le corps de peché y eſt deſpouillé. Le nom de la Circonciſion donné au Bapteſme, a grandement ſerui aux Coloſſiens, & combien plus euſt ſerui le nom de Sacrifice donné à la Cene, ſi de fait c'euſt eſté vn ſacrifice reel du corps de Chriſt, & ſelon le commandement d'icelui? Ce nom de *ſacrifice* eſtoit vſité entre les Iuifs & entre les Gentils, car leur ſeruice diuin conſiſtoit en ſacrifices, & le nom leur eſtoit fort plaiſant & agreable. Parquoi il n'eſt nullement vrai-ſemblable que les Apoſtres ayent fait difficulté d'appeler la Cene, *ſacrifice*, pour crainte d'offenſer aucun par le nom. Mais eux conoiſſans que la Cene n'eſtoit pas ſacrifice, entant que leur Maiſtre leur auoit dit : *Prenez, mangez*, & non pas : Prenez, & ſacrifiez, ils ne lui ont auſſi voulu donner ce nom, car il n'eſt nullement croyable que les Apoſtres euſſent iamais ſacrifié à Jeſus Chriſt, d'autant qu'ils n'eſtoyent ſacrificateurs, & qu'ils n'auoyent aucun commandement ni exemple de ce faire. Et s'ils l'auoyent fait, ils n'euſſent pas oublié de coucher par eſcrit vne ſi grande œuure, tant profitable & neceſſaire à ſalut, comme on la dit auiourd'hui. Je confeſſe bien que l'Apoſtre aux Hebrieux 13. dit : Que nous auons vn autel duquel n'ont point puiſſance de manger ceux qui ſeruent à l'autel; mais ie ne voi nulles raiſons de prendre ceſt *autel* pour la table *de la Cene*, & meſme cela contredit à voſtre coniecture, que vous dites que les Apoſtres n'ont oſé appeler la Cene, ſacrifice, craignans d'offenſer aucuns. Y euſt-il eu plus de danger de l'appeller ſacrifice, que d'appeler la table *autel*, ſur laquelle elle eſtoit celebree? certes cela bataille du tout contre ſoi-meſme. Mais quant à moi, il me ſemble que l'Apoſtre, au paſſage preallegué, ne parle pas de la Cene, ains par *l'autel* il entend tout le ſeruice que nous faiſons à Chriſt, auquel ſeruice ceux qui ſont detenus ſous les ceremonies de la Loi n'ont nulle part. Et que ce ſoit le vrai ſens, ce qui ſuit apres le demonſtre. Car comme il auoit vſé du nom *d'autel* par metaphore, il monſtre de quel ſeruice il entend parler, afin qu'on n'entende pas qu'il parle d'vn ſeruice charnel. Nous offrons donc (dit-il) par lui ſacrifice de louange touſiours à Dieu, c'eſt à dire, le fruict des levres confeſſans ſon nom. Il nomme auſſi apres les aumoſnes, *ſacrifices*, & voila ce qu'il entend par *l'autel*, & non pas qu'on offre & ſacrifie Jeſus Chriſt ſur icelui. Comme le ſacrifice de louange eſt vne choſe ſpirituelle, ainſi faut-il prendre l'autel. Et quant à ce qu'aucuns Anciens ont appellé les miniſtres de l'Egliſe *Sacerdotes*, c'eſt à dire, ſacrificateurs, ie croi qu'ils l'ont fait de meſme raiſon, comme ils ont appellé la Cene, ſacrifice, & la table, autel, à ſauoir improprement. »

Expoſition du paſſage du 13. ch. de l'Epiſtre aux Hebreux.

L'Evesqve. « Mais la ſentence de Chryſoſtome doit eſtre bien notee, car il n'euſt point dit : *Nous offrons iournellement*, s'il n'y euſt eu quelque ſacrifice reel, auquel l'Egliſe ſe fuſt iournellement exercee. »

S'il y a auiourd'hui vn ſacrifice reel en l'Egliſe.

Gvy. « Je confeſſe que Chryſoſtome parle ainſi en ſa ſentence; mais conſiderez, ie vous prie, comme il ſe corrige puis apres. Il dit que le *ſacrifice* qu'ils faiſoyent eſtoit *l'exemplaire & la figure* de celui que Jeſus Chriſt auoit vne fois fait, & puis il dit que nous offrons le meſme qui a eſté vne fois fait pour nous; ce donc que nous faiſons, dit-il, eſt fait *en recordation de*

ce qui a eſté fait ; car il dit : « Faites ceci en memoire de moi : » nous ne faiſons pas vn autre ſacrifice comme le ſacrificateur, ains nous faiſons touſiours ceſtui-la meſme ; puis apres il adiouſte, par expoſition de ſes hyperboles, c'eſt à dire manieres de parler exceſſiues : *Pour mieux dire, nous faiſons la memoire du ſacrifice qui a eſté fait.* Et à la verité, en noſtre Cene, nous y offrons vne telle ſorte de ſacrifice, à ſauoir nous faiſons memoire & recordation du ſacrifice que Ieſus Chriſt a fait en la croix pour nous, comme il nous a commandé : « Faites ceci en memoire de moi, » c'eſt à dire, en mangeant & beuuant nous le faiſons en ſa memoire. Tout cela ne peut ſeruir au ſacrifice de la Meſſe, car d'autant qu'on dit que ce n'eſt pas vne figure, mais le vrai Seigneur Ieſus Chriſt, comment peut-on offrir Jeſus Chriſt, en memoire & recordation de Jeſus Chriſt & de ſa mort ? C'eſt autre choſe de la memoire & recordation d'vne choſe, & celle de laquelle on fait memoire. Si ſelon Chryſoſtome vous offrez le meſme ſacrifice en la Meſſe, voſtre ſacrifice ſanglant, qui ſeroit du tout contraire à la diſtinction que vous faites de *ſacrificium cruentum & incruentum*, c'eſt à dire, de ſacrifice ſanglant et ſans ſang. Vous dites que le ſacrifice qui a eſté fait en la croix eſtoit ſanglant, mais que celui que vous faites en la Meſſe eſt ſans ſang ; & vous oyez que Chryſoſtome dit qu'ils offroyent le meſme ſacrifice qui a eſté vne fois fait ; c'eſt donc celui qui eſt ſanglant. Et puis monſtrant clairement ſon intention, il dit : *Ou, pour mieux dire, nous en faiſons la memoire & recordation en la communion.* Proſper en ſes ſentences, dit que ce que le preſtre fait eſt appelé *Immolation* de la chair, la paſſion, la mort & crucifiement de Chriſt, mais non pas à la verité, ains par myſtere ſignifiant ; il s'enſuit que la preſtriſe eſt de meſme. Et par ainſi ie di que l'Egliſe a ſon ſacrifice pour s'exercer, à ſauoir le Sacrement du corps & du ſang du Seigneur, en la reception duquel on fait memoire du ſacrifice qu'il a vne fois fait. Ioint auſſi, Monſieur, que vous ſauez que les Anciens ont vſé du mot *d'offrir* pour preſenter, comme S. Cyprian, au ſermon *de Lapſis*, dit que le Diacre commença à offrir le calice au peuple qui eſtoit preſent. Et S. Auguſtin, en l'epiſtre 118. à Ianuarius, dit, qu'aucuns ont prins plaiſir à vne certaine aparente raiſon, qu'vn certain iour de l'an, auquel le Seigneur a fait la Cene, il fuſt loiſible que le corps & ſang du Seigneur fuſſent offerts & receus apres ſouper, pour vne plus notable commemoration. *Offrir* ſe prend là pour preſenter & donner au peuple. Et *de ciuitate Dei* liure 10. teſmoigne que toutes operations par leſquelles nous ſommes conioints & aſſociez auec Dieu, ſont appellees ſacrifices es Egliſes. Voila comment les Anciens ont encore vſé du mot *Offrir*, pour preſenter au peuple, & non pas offrir à Dieu ; & meſme ie ne penſe pas que vous preniez le mot de *ſacrifice* en voſtre Meſſe en ſa propre ſignification. » M.D.LXVII.

L'Ev. « Je confeſſe que les Anciens ont appelé ſacrifice toutes operations par leſquelles nous ſommes conioints à Dieu ; mais cela n'empeſche pas que l'Egliſe n'ait vn ſacrifice reel du corps du Seigneur, non pas que le mot de ſacrifice ſoit prins en ſa propre ſignification, car il ſignifie tuer ; or nous ne tuons pas Ieſus Chriſt en la Meſſe, & c'eſt la cauſe pourquoi les Anciens ont appelé noſtre ſacrifice, *ſacrifice ſans ſang.* »

Gvy. « Il eſt bien certain que les Anciens ont parlé d'vn *ſacrifice ſans ſang*, mais il faut ſauoir leur intention. Ils ont ainſi parlé voulans demonſtrer la nature des Sacremens, & n'ont fait difficulté de dire qu'vne hoſtie ſans ſang eſtoit ici offerte en ſacrifice, pour diſtinguer le ſigne de la verité. Comment pourra-on accorder à cela ce que dit l'Egliſe Romaine ? aſſauoir qu'en ſon hoſtie le vrai ſang naturel & corporel eſt contenu ? Je ſai bien qu'on reſpond que l'hoſtie eſt dite eſtre ſans ſang, à raiſon que Ieſus Chriſt n'y eſt point mis à mort, & que ſon ſang n'y eſt pas eſpandu ; tant y a neantmoins que vous tuez ce que vous ſacrifiez, & vn ſacrifice ne ſe fait pas ſans ſang. Car vous dites qu'en l'hoſtie le ſang y eſt contenu corporellement auec le corps : ergo ce n'eſt pas vne hoſtie ſans ſang. En outre vous dites que vous ne prenez le mot de ſacrifice en ſa propre ſignification en la Meſſe, d'autant (dites-vous) que ſacrifice eſt tuer. Or là deſſus i'argumente ainſi : Le mot de ſacrifice ſignifie tuer ; en la Meſſe vous ſacrifiez Jeſus Chriſt à Dieu ſon Pere, il s'enſuit donc que vous le tuez en la

Meſſe. Or vous reſpondez que vous ne le tuez pas. Et là deſſus ie di auec vous que ſacrifier eſt tuer ; vous ne tuez-pas Ieſus Chriſt en la Meſſe : ergo vous ne faites pas de ſacrifice. »

L'Ev. « C'eſt merueille comment vous trouuez mauuaiſe vne ſi ſaincte œuure, tant louable & profitable à l'Egliſe. Quand ie celebre la Meſſe, ie prie Dieu qu'il lui plaiſe receuoir le corps & le ſang de ſon Fils, lequel ie lui offre là à l'autel, & qu'il le reçoiue pour tous nos pechez. Nous ſerions treſ-mal logez, ſi nous ne faiſions ainſi en preſentant le Fils bien-aimé au Pere. Pourquoi trouuez-vous cela mauuais ? »

Contre l'intention qui n'a fondement en la Parole de Dieu.

Gvy. « Je ne ſçauroi iamais trouuer que treſſainct & treſ-bon de faire ainſi que vous faites, ſi Dieu nous l'auoit commandé ; mais de faire des choſes à noſtre fantaſie, quand il eſt queſtion du ſeruice de Dieu, cela n'eſt pas ſainct, mais vne profanation des ſaincts Sacremens, comme il fut tresbien dit à Saul, au premier de Samuel, quinzieſme chapitre, lequel vouloit faire ſacrifice de ce que Dieu ne lui auoit commandé. Samuel lui dit : Cuides-tu que le Seigneur prenne plaiſir aux holocauſtes & ſacrifices, comme d'obeir à ſa voix ? Voila, obeiſſance vaut mieux que ſacrifice, & eſcouter vaut mieux que graiſſe de moutons, car rebellion eſt comme le peché des deuins, & tranſgreſſion eſt iniquité & idolatrie. C'eſt à dire, ſuiure ſon ſens & ſon auis contre la parole de Dieu, n'eſt pas moindre peché, que le peché des idolatres & deuins. Or en la Cene voila Chriſt le Maiſtre qui commande, diſant : *Prenez, mangez*, & on trouue meilleur de faire autrement, à ſauoir le prendre & le ſacrifier ſans aucune ordonnance de Dieu. Ce qui fut dit à Saul, a ici lieu, contre tous ceux qui font autrement que Chriſt n'a fait & commandé. Vous dites qu'en la Meſſe vous priez à Dieu qu'il reçoyue Jeſus Chriſt, lequel vous lui offrez pour les pechez des hommes. Nous ſerions tantoſt d'accord, ſi vous me pouuiez monſtrer que vous auez charge & commandement de ce faire. Iuſques à preſent vous preſuppoſez touſiours eſtre vrai, ce que nous n'auons pas encores debatu, à ſauoir, que ce que le preſtre tient & offre en la Meſſe, eſt le vrai corps reel & naturel de Chriſt. Car quant à moi, ie tiens que le pain & le vin de la Cene demeurent. En apres il s'enſuit, puis que vous offrez & ſacrifiez, que vous eſtes ſacrificateurs, & ie voudroi bien ſauoir ſelon quel ordre vous l'eſtes. Car en l'Eſcriture, tant du vieil que du nouueau Teſtament, ie n'y trouue que deux ſortes de Sacrificateurs, à ſauoir de Melchiſedech, & de Leui. Dites-moi, ie vous prie, ſi vous l'eſtes de l'vne de ces deux ſortes-la, ou d'vne autre troiſieſme de laquelle mention n'eſt faite en l'Eſcriture. Outre-plus, quand vous dites que la Meſſe eſt la Cene du Seigneur Jeſus Chriſt, ie voudroi bien ſauoir pourquoi le preſtre fait autrement que Chriſt n'a fait & commandé de faire. Chriſt eſtoit aſſis à table auec ſes diſciples ; il preſche & admoneſte de la parole de Dieu ; il n'eſt point deſguiſé d'acouſtrement comme le preſtre ; il ne parle pas en langue inconue ; il prend le pain, & apres auoir rendu graces à Dieu, il le rompt & le diſtribue à ſes diſciples ; & pareillement la coupe, diſant : *beuuez en tous*. Il n'a point d'autel, mais vne table ; il ne ſacrifie-pas, mais mange & commande de manger. Ie vous prie de me donner reſponſe ſur ces trois poincts. »

Des ſacrificateurs Papiſtiques.

L'Eves. « Vous propoſez ici trois queſtions auſquelles ie vous reſpondrai. Premierement, ſoit que vous teniez que le pain & le vin demeurent, cependant ie ne croi pas que vous ſoyez d'opinion que ce ſoyent ſignes nuds, ains qu'ils ont auec eux ce qu'ils ſignifient ; & par ainſi on ne laiſſera pas d'offrir le corps & ſang de Jeſus Chriſt, d'autant que le ſigne n'eſt pas ſeparé de ſa verité. Laiſſons la tranſſubſtantiation, ſans y entrer. Quant au ſecond, vous demandez de quelle ſacrificature nous ſommes : ie vous di que ce n'eſt pas ſelon l'ordre de Melchiſedech, ne ſelon l'ordre de Leui, qui eſt aboli. Car en l'ordre de Melchiſedech, Ieſus Chriſt y eſt ſeul entré, & deuant lui & apres lui, nul n'y eſt entré. Il eſt ſeul Sacrificateur ſelon l'ordre de Melchiſedech, comme Dieu lui iure au Pſeaume cent & dixieſme. Et pourtant dit ſainct Paul aux Hebrieux, ſeptieſme chapitre, qu'il eſt ſans pere, ſans mere, & ſans genealogie, ſans commencement de iours, ne fin de vie. Ceſte ſacrificature ne vient par ſucceſſion ne par generation, comme celle de Leui. Il eſt ſeul en ceſte ſacrificature, combien que Hoſius dit qu'il eſt entré en celle

M.D.LXVII.

de Leui ſemblablement. Mais il ne lui deſplaira point, & ſauf ſon ſauoir, ceſte opinion eſt à reietter ; mais au ſurplus nous ſommes miniſtres des choſes ſainctes. Et ie vous prie, preſtez-moi l'oreille, & entendez ce que ie veux dire. Ne ſauez-vous pas bien que ſainct Paul appelle Ieſus Chriſt en Grec *Archiereus*, qui eſt à dire, prince des preſtres, & ſouuerain Sacrificateur ? Or ne peut-il eſtre ſouuerain Sacrificateur, qu'il n'y en ait des autres ſous lui qui ſoyent moindres & inferieurs à lui, car le mot de *grand, principal & ſouuerain*, preſupoſe qu'il y en a d'autres ſous lui. Ie vous prie, qui ſont ces ſacrificateurs qui ſont ſous Chriſt, & deſquels Chriſt eſt le Souuerain ? Certes, il faut bien dire que ce ſont les miniſtres de l'Egliſe. Quant au troiſieſme point de voſtre propoſition, ie di que ce ſeroit vne choſe grandement louable, que toutes les fois que la meſſe ſe dit, que la communication ſe fiſt : ie le deſireroi bien. Et ſi quelcun la demandoit, on ne la lui refuſeroit pas. Mais faudra-il que le preſtre, qui a deuotion de celebrer, ſoit fruſtré de ce bien, pource qu'il n'y a nuls communians ? il n'y auroit point de raiſon. Et certes, vous eſtes grandement à condamner de cruauté & inhumanité. Pardonnez-moi, que ie parle ainſi de ce que vous refuſez le Sacrement aux poures malades, qui eſt vne choſe du tout repugnante à charité fraternelle, & à la façon ancienne de l'Egliſe, qui le donnoit pour porter aux malades. Voila ce que ie vouloi dire. »

Vn Eueſque Papiſte deſment vn Cardinal.

GVY. « Monſieur, vous plait-il me donner congé de parler, & audience ? »

L'EVESQ. « Oui, c'eſt raiſon ; parlez, ie vous orrai. »

Contre l'erreur de la Tranſſubſtantiation & conſubſtantiation.

GVY. « Premierement, vous dites qu'encore que ie croye que le pain demeure pain, & le vin vin, neantmoins, puis que ie ne tien les ſignes pour ſignes nuds, mais qu'ils ont leur verité coniointe auec eux, on a Ieſus Chriſt, qui eſt la verité du Sacrement, en main pour le ſacrifier. Ie confeſſe, que les ſignes des Sacremens ne ſont point nuds, mais que Dieu nous exhibe & donne à la verité, ce que par eux il nous ſignifie & repreſente. Mais cependant, comme ie ne ſuis point du nombre des tranſſubſtantiateurs, ainſi ne ſuis-ie pas du nombre des conſubſtantiateurs ; ains ie croi que, comme le corps & ſang de Ieſus Chriſt demeurent vrai corps & vrai ſang en toutes leurs proprietez, auſſi demeurent le pain & le vin, non que ſous le pain, dedans le pain, ou auec le pain, le corps ſoit là enclos, attaché ou caché, pour eſtre leué, hauſſé, rabaiſſé, ou pour entrer dedans nous par la bouche. Mais le corps de Chriſt, ſans bouger du ciel où il eſt, ſe communique à nous pour nous eſtre en nourriture ſpirituelle de nos ames, comme le pain nourrit noſtre corps. Et quand meſme le corps ſeroit au pain, il ne s'enſuiuroit pas pourtant qu'il y ſeroit pour le ſacrifier, car il n'y a exemple ne commandement de ce faire. Quant au ſecond poinct que ie demande, aſſauoir ſelon quel ordre vous eſtes ſacrificateurs, vous reſpondez que ce n'eſt point ſelon l'ordre de Melchiſedech, d'autant que Ieſus Chriſt y eſt ſeul entré, & que ce n'eſt pas auſſi ſelon l'ordre de Leui, d'autant qu'à la venue de Ieſus Chriſt il a eſté aboli. Mais que vous eſtes miniſtres de Dieu & des choſes ſainctes. Et puis, vous dites que Ieſus Chriſt eſt appelé ſouuerain ou noſtre grand Sacrificateur, & de là vous inferez qu'il y doit auoir des ſacrificateurs qui ſoyent moindres, autrement que Chriſt ne ſeroit point ſouuerain ou grand Pontife. Mais ie reſpon, qu'il ne s'enſuit pas pourtant qu'il y ait des moindres ſacrificateurs. Comme, pour exemple, nous diſons que Dieu eſt noſtre ſouuerain Dieu, s'enſuit-il pourtant que nous ayons des petits dieux & moindres que lui ? Nenni. D'auantage, nous deuons noter à qui l'Apoſtre eſcrit l'epiſtre aux Hebrieux : Il eſt certain qu'il eſt eſcrit aux Iuifs, leſquels auoyent vn ſouuerain Sacrificateur, & d'autres ſacrificateurs moindres, leſquels faiſoyent leurs ſacrifices. L'Apoſtre, les voulant retirer de leur ſouuerain Sacrificateur & de leurs ſacrifices, monſtre que Ieſus Chriſt eſt leur ſouuerain Sacrificateur, & qu'ils ne deuoyent faire difficulté de quitter la figure pour prendre la verité. Ainſi donc l'Apoſtre parle de ſouuerain Sacrificateur au regard des Iuifs qui en auoyent vn, comme il parle auſſi de leurs ſacrifices. Mais on ne peut de là iuger que nous autres qui ſommes Gentils, & qui n'auons rien des choſes que les Juifs auoyent, ayons à preſent des petis ſacrificateurs : cela eſtoit propre aux Iuifs auſquels il eſt eſcrit.

Si les Preſtres Papiſtiques ſont ſacrificateurs ſubalternes.

» MAIS en ceci il me ſemble qu'il y

Les preſtres ne ſont ſacrificateurs ſelon ordre quelconque.

a grande contradiction en vos paroles, car vous auez dit qu'en la Sacrificature de Melchiſedech, en laquelle Ieſus Chriſt eſt entré, il y eſt entré lui ſeul, & n'y a perſonne de ceſte ſacrificature, ni auſſi de l'ordre de Leui, laquelle vous dites eſt abolie. Et cependant, en la ſacrificature ſelon l'ordre de Melchiſedech, en laquelle Chriſt eſt ſeul entré, on n'y peut trouuer de ſouuerain Sacrificateur, ſelon voſtre dire, d'autant qu'il eſt ſeul, & que grand & ſouuerain Sacrificateur preſuppoſe qu'il y en doit auoir des moindres ſous icelui. Le ſouuerain Sacrificateur en la Loi eſtoit de l'ordre Leuitique, & Chriſt n'eſt pas de ceſt ordre, ni les preſtres. Auſſi ie voudroi bien ſauoir comment Chriſt eſt ſelon l'ordre de Melchiſedech, & que vous autres n'en ſoyez point, & cependant vous eſtes ſacrificateurs ſous lui. Cela certes ne peut nullement rencontrer. Ioint auſſi que l'offrande que Chriſt a fait de ſoi-meſme, a eſté faite en la ſacrificature ſelon l'ordre de Melchiſedech. Pour offrir en la Meſſe l'offrande que Ieſus Chriſt a offerte en ceſt ordre, il faudroit que vous fuſſiez ſacrificateurs ſelon l'ordre de Melchiſedech, de laquelle vous vous niez d'eſtre, car ceſte offrande n'apartient qu'à ceſte ſacrificature. Il eſt vrai que vous dites, que vous eſtes miniſtres de Dieu & des choſes ſainctes. S. Paul, en la premiere aux Corinth. quatrieſme chapitre, parle quaſi en ceſte ſorte, diſant : Que l'homme eſtime de nous comme de Miniſtres de Chriſt & diſpenſateurs des ſecrets de Dieu. Mais deuant que cela vous peuſt ſeruir, il vous faudroit prouuer que Miniſtre de Chriſt ſoit à dire eſtre ſacrificateur : ce que iamais on ne pourra prouuer. Car S. Paul ne dit pas : Que l'homme eſtime de nous comme de ſacrificateurs de Chriſt & diſpenſateurs des ſecrets de Dieu; rien de tout cela. Partant il ne vous ſert de rien. Et vous ne trouuerez pas ce mot *ſacerdos,* c'eſt à dire ſacrificateur, en tout le nouueau Teſtament. Ainſi à bon droit ie deſire de ſauoir ſelon quel ordre vous eſtes ſacrificateurs, afin que ie puiſſe auoir certitude de voſtre vocation. Vous dites que vous ne l'eſtes pas ſelon l'ordre de Melchiſedech, ni ſelon l'ordre de Leui. Il n'eſt parlé que de ces deux ordres en toute l'Eſcriture, tant du vieil que du nouueau Teſtament, dont s'enſuit que voſtre ordre n'eſt point ordonné de Dieu, & n'a point de teſmoignage par les Eſcritures diuines, mais que c'eſt vn troiſieſme ordre, inuenté des hommes hors l'Eſcriture ſaincte; quelle certitude auez-vous donc de voſtre vocation? vous faites cela à quoi vous n'eſtes point appelez de Dieu. Que ſi vous eſtes miniſtres de Dieu du nouueau Teſtament, vous ſauez que ceſt office n'eſt pas de ſacrifier, mais d'adminiſtrer la parole de Dieu fidelement, & les ſaincts ſacremens en pureté, ſans rien adiouſter ni diminuer, faire prieres & oraiſons. Et voila la charge d'vn Miniſtre, ſelon les Eſcritures ſainctes. Faiſant ainſi, on applique les merites de Chriſt au peuple, qui reçoit les Sacremens, quand il les reçoit en foi.

Repugnance entre la S. Cene & la Meſſe Papiſtique.

QVANT au troiſieſme point, qui eſt, que le preſtre fait tout autrement en ſa Meſſe que Chriſt n'a fait en la Cene, vous dites que ce ſeroit vne choſe louable que la communion ſe fiſt quand la Meſſe ſe dit, & que le peuple receut le Sacrement auec le preſtre. Il n'eſt pas queſtion ſi cela ſeroit louable ou non, ne ſi vous le diſtribuez bien. Mais la queſtion eſt, s'il eſt loiſible de le faire ainſi, car il eſt certain que, quand Chriſt a dit en faiſant ſa Cene : *Faites ceci*, qu'il ne faiſoit pas ce que le preſtre fait, mais choſe entierement contraire, comme deſia i'ai dit. Chriſt, en la table de la Cene, offre & preſente ſon corps & ſon ſang à ſes diſciples pour leur nourriture ſpirituelle, & le preſtre à ſon autel offre & preſente à Dieu le corps & le ſang de Chriſt, comme il dit, pour la remiſſion des pechez, ce qui eſt du tout repugnant à l'intention du Maiſtre. Et certes, en ce que le preſtre mange tout ſeul en ſa Meſſe, c'eſt vne choſe non ſeulement indecente, mais du tout derogeante à la nature de ce ſainct Sacrement. Sainct Paul l'appelle Communion, en la premiere Epiſtre aux Corinthiens, chap. 10. Or, ce ne peut eſtre communion, là où il n'en y a qu'vn ſeul qui communique. Ieſus Chriſt crie haut & clair : *Prenez, mangez*, il ne dit pas : *Pren & mange* pour tous les autres. Les anciens ont appelé *Synaxin,* en Grec, qui eſt à dire communion de pluſieurs. Et ſainct Paul, eſcriuant aux Corinthiens, les reprend de ce qu'ils n'attendoyent point l'vn l'autre, ains vn chacun mangeoit ſa Cene en particulier. Et là deſſus

l'Apoſtre dit : Ce n'eſt pas Cene du Seigneur, & les rameine à la premiere ordonnance du Maiſtre, diſant : « Quant à moi, i'ai receu du Seigneur ce qu'auſſi ie vous ai baillé. » Et les Grecs encore auiourd'hui ne font point de Meſſe que les Dimanches & feſtes, & lors tout le peuple communique au Sacrement ſous les deux eſpeces auec le Miniſtre. Auiourd'hui, tout cela eſt renuerſé, le peuple reçoit le Sacrement par procureur, entant que le preſtre mange & boit à l'autel pour le peuple qui eſt preſent. Et comme le preſtre ne peut receuoir le Sacrement du Bapteſme pour vn autre, auſſi ne peut-il receuoir la Cene pour vn autre. Je ne puis pas viure de ce qu'vn autre mangera pour moi; auſſi ne puis-ie receuoir aucun profit de ce qu'vn autre receura le Sacrement pour moi. Et ie vous prie, combien eſt la choſe exorbitante, de voir là vingt ou trente Preſtres en vn temple, & chacun fera ſa Cene à part (voire s'il la faut ainſi appeler), & chacun, enclos en ſa chapelle, mangera tout ſeul? Que diroit ſainct Paul s'il voyoit cela, lui qui a reprins ſi fort les Corinthiens de manger à part? Et la corruption eſt venue ſi auant, que la Meſſe paroiſſiale, en laquelle par ci deuant le peuple communioit, n'eſt quaſi differente aux Meſſes priuees, qui ont commencé du temps de Gregoire. Et vous auez beau dire qu'il ne faut pas que le preſtre ſoit empeſché de communier en ſa Meſſe tout ſeul, combien que le peuple ne s'approche pour communiquer, car l'intention du Seigneur Jeſus Chriſt condamne tout cela, comme tresbien ſainct Cyprian, docteur treſancien & martyr de Chriſt, enſeigne : *Si*, dit-il, *au ſacrifice de Chriſt, il ne faut ſuyure que Chriſt, pour certain il nous faut obeïr & faire ce que Chriſt a fait & commandé de faire, veu qu'il a dit en ſon Euangile : Si vous faites ce que ie vous commande, ie ne vous appellerai plus mes ſeruiteurs, ains mes amis. Et que Ieſus Chriſt doyue eſtre ſeul ouï, le Pere meſme a rendu teſmoignage du ciel, diſant : Ceſtui eſt mon Fils bien-aimé, auquel i'ai prins mon bon plaiſir; eſcoutez-le. Parquoi ſi Chriſt doit eſtre ſeul ouï, nous ne deuons point regarder à ce qu'vn autre aura penſé deuant nous eſtre bon de faire; mais à ce que celui qui eſt deuant tous, aſſauoir Chriſt, a fait le premier. Car il ne faut pas ſuyure la couſtume d'vn homme, mais la verité de Dieu, veu qu'il dit par ſon Prophete Eſaye : Ils m'honorent en vain, enſeignans ordonnances & doctrines des hommes. Et le Seigneur repete ceci meſme en l'Euangile, diſant : Vous reiettez le commandement de Dieu, pour eſtablir voſtre ordonnance & tradition. Mais encore il a dit en vn autre lieu : Qui aura rompu vn de ces treſpetis commandemens, & aura ainſi enſeigné les hommes, il ſera treſpetit au Royaume des cieux. Que s'il n'eſt point licite de rompre le plus petit de tous les commandemens de Dieu, combien moins ſera-il licite d'enfreindre tous ceux-ci tous grands, tant excellens, & tant proprement apartenans aux Sacremens, meſme de la paſſion du Seigneur & de noſtre redemption, ou les changer par ordonnance & tradition humaine, à autre choſe qu'à celle à laquelle ils ont eſté diuinement inſtituez.* Voila comme ce bon perſonnage parle contre ceux qui corrompoyent l'inſtitution de ce ſainct Sacrement. Jamais on ne pourroit excuſer ceci; & pour corriger tous ces abus, il faudroit faire comme ſainct Paul, lequel voulant corriger les Corinthiens en l'abus de ce Sacrement, leur dit : *I'ai receu du Seigneur ce qu'auſſi ie vous ai baillé :* & les reforme ſelon la premiere inſtitution du Sacrement, comme auſſi Chriſt, voulant corriger l'abus du mariage touchant les diuorces qui ſe donnoyent, dit : *Au commencement il n'eſtoit point ainſi. Ne leuſtes-vous iamais, que celui qui crea l'homme au commencement, crea le maſle & la femelle?* Et auſſi pour reformer les abus de la Meſſe, il faudroit mettre en auant l'ordonnance de la Cene, comme Chriſt & ſes Apoſtres nous ont enſeigné. Quant à ce que vous nous notez d'inhumanité, de ce que nous ne donnons le Sacrement aux malades, ie confeſſe qu'on en a vſé quelque fois par ci deuant. Mais aſſauoir ſi cela eſt louable, ie n'y voi pas grand'raiſon, ſuyuant ce que ie vien de dire, que ce n'eſt pas vn Sacrement pour donner à vn, entant que c'eſt vne communion de pluſieurs qui le doyuent receuoir, & non pas d'vn ſeul. Cependant ie ne feroi tant rigoureux, ſi quelque fidele eſtant malade requeroit de receuoir le Sacrement, & que là pluſieurs fuſſent diſpoſez pour le receuoir auec ledit requerant, & que ceſte Egliſe euſt ceſte couſtume, ie ne voudroi (di-ie) condamner vne telle couſtume. »

M.D.LXVII.

Au 2. liu. epi. 23.

1. Cor. 11.

De la Tranſſubſtantiation & Sacrificature Papiſtique.

L'Evesqve. « Sur noſtre premier poinct, vous dites que vous ne pouuez admettre la tranſſubſtantiation. Et certes, ie vous veux bien confeſſer cela, que ſi ie vouloi croire à mon iugement & à ma raiſon, ie ne la croiroi pas. Et ſemble bien que ceux qui ne la croyent pas, aprochent de plus pres ce qui eſt vrai, & qui rencontre mieux en l'Eſcriture ſaincte. Mais quoi? puis que l'Egliſe l'a ainſi determiné & arreſté, on le doit croire ſimplement. Et certes, i'ai plus trauaillé tout le temps de ma vie à captiuer mes ſens à croire & tenir ce que l'egliſe Romaine croid, qu'à mille autres eſtudes. Et ſur voſtre ſecond poinct, ie confeſſe volontiers que le nom de *Sacerdos,* qui eſt ſacrificateur ou preſtre, n'eſt pas en tout le noueau Teſtament. Mais il ne s'enſuit pas pourtant que nous ne deuions pas ſacrifier le corps & le ſang de Jeſus Chriſt. Vous demandez qui nous a commandé de ce faire. Mais ie vous demanderai ſi vous ne m'accorderez pas volontiers, que noſtre Seigneur Jeſus Chriſt nous a ordonné & commandé de faire le meſme qu'il a fait en l'inſtitution de ce S. Sacrement, ſi ie vous monſtre qu'il ait offert quand il l'inſtitua. »

Gvy. « Certes, Monſieur, vous me ferez vn ſingulier bien, & m'accorderai facilement auec vous, & ſerai des voſtres. Je vous prie donc, Monſieur, me le monſtrer. »

L'Eves. « Je le vous monſtrerai, entendez. Vous ſauez bien que les anciens Peres auoyent de couſtume de ne faire iamais aucun banquet ſolennel, ſignamment en choſes religieuſes, que premier que deuant qu'y toucher, la premiere part d'icelui ne fuſt offerte à Dieu. Ceci ſe peut monſtrer par vne infinité de paſſages de l'Eſcriture. Je vous alleguerai le feſtin de ce bon perſonnage Job, qu'il faiſoit auec ſes enfans; il ne le faiſoit ſans ſacrifier pour eux. Le congé & l'adieu de Jacob auec ſon beau pere Laban ne ſe fit point ſans ſacrifice. Quand Moyſe & Jethro ſon beau pere ſe feſtoyerent, fuſt-ce ſans faire ſacrifice? Voila la couſtume des Anciens en leurs banquets. Je penſe que vous n'oſerez nier que Melchiſedech n'ait fait le meſmes, quand il vint au deuant d'Abraham & de ſes gens auec pain & vin. Je ne debattrai pas de la ſignification du verbe Hebraïque *Hoſi,* duquel l'Eſcriture vſe là, lequel verbe ſignifie offrir & preſenter. Il n'eſt pas à croire que Melchiſedech, en vn acte tant religieux, ait oublié ſon deuoir & office d'offrir. Cela, di-ie, ne ſe peut nier ſans vne lourde opiniaſtreté, meſmement veu que l'Eſcriture l'appelle Sacrificateur du tres-haut Dieu, pour monſtrer qu'il fit lors office, non de viuandier, panetier ou bouteillier, mais de ſacrificateur, & qu'Abraham ne les ſiens ne prindrent leur refection de ce qui leur fut apporté, que premierement Dieu n'en fuſt ſerui par le miniſtere de ce grand ſacrificateur, tant par oblation, benediction, qu'action de graces. Je tien que ce ſainct ſacrificateur a fait ſon oblation par action de graces & par ſa benediction, reconoiſſant ce pain & ce vin comme dons de Dieu, & inuoquant ſon S. Nom deſſus, pour eſtre profitable à tous ceux qui en receuroyent auec louange & gratitude. Autrement comment auroit-il fait office de preſtre en ceſte production de pain & de vin? Et pourquoi lui auroit Abraham baillé la decime de toute la deſpouille qu'il auoit rapporté, s'il ne le reconnoiſſoit pour ſouuerain preſtre de Dieu, & s'il ne reconoiſſoit ce qu'il faiſoit pour œuure ſacerdotale, en laquelle Abraham prophetiquement reconoiſſoit la ſacrificature de Jeſus Chriſt noſtre vrai Melchiſedech, & l'oblation de ſon corps & de ſon ſang, ſous les eſpeces du pain & du vin? Or, comme Melchiſedech fut au patriarche Abraham comme gage & ſeureté de la ſacrificature de Jeſus Chriſt, & que lui meſme s'appelle ſacrificateur, ſelon l'ordre de Melchiſedech; certes, c'eſt trop peu ſentir de la dignité ſacerdotale de noſtre Redempteur Jeſus Chriſt, ſi nous ne croyons qu'en l'inſtitution de ce ſainct ſacré banquet, lequel il inſtituoit pour toute ſon Egliſe, il ait fait le meſme qu'a fait ce grand preſtre Melchiſedech. Tellement que, quand nous n'aurions nuls argumens des Eſcritures, pour croire que Jeſus Chriſt, comme noſtre grand preſtre & ſacrificateur, ait, auant toutes choſes, en l'inſtitution de ce Sacrement, offert à Dieu ce qu'il vouloit departir à ſes diſciples, ſi eſt-il plus que raiſonnable que nous tenions certainement, qu'il a, en choſe tant excellente & auguſte, gardé l'ordre & l'vſance des ſaincts Peres, voire qu'il ait fait le meſme en ce Sacrement qui ſe faiſoit en l'Agneau

Du fait de Melchiſedech, roi de Salem, & Sacrificateur du Dieu ſouuerain.

Paſchal, lequel on immoloit premierement que le manger. Et ne doute que, par ces paroles, deſquelles vſent les Euangeliſtes, qui font actions de graces, benedictions & fractions du pain, ne ſoit entendu l'oblation qu'il faiſoit à Dieu de ſon corps & de ſon ſang, le vouant & baillant à la ſouffrance de la mort, pour victime en la remiſſion des pechez. Et pourtant il dit : *Voici mon corps, qui eſt pour vous liuré.* Il commença lors la ſaincte action ſacerdotale, & l'oblation de ſon corps & de ſon ſang, laquelle il acomplit en ſa mort. Et au reſte, ſur le troiſieme poinct, vous dites que le preſtre mangeant tout ſeul le Sacrement, le peuple reçoit le Sacrement par procureur, ce que ie nie, car il y communique par foi. »

Si l'Egliſe peut faire quelque determination quant à la foi, ſans l'authorité de l'Eſcriture ſaincte.

Gvy. « Monſieur, ie ſuis ioyeux d'entendre de vous, ſur noſtre premier poinct, que voſtre ſens & iugement repugne à la tranſſubſtantiation, & que ceux qui ne la croyent pas ſemblent de plus pres ſuyure l'Eſcriture, & ce qui eſt veritable ; mais vous dites qu'il la faut croire ſimplement, d'autant que l'Egliſe en a ainſi determiné. Je ſai qu'il y a pluſieurs de vos Docteurs qui parlent ainſi. Et certes, ie m'eſtonne grandement d'ouïr ainſi parler. Vous confeſſez que la tranſſubſtantiation ne ſe peut prouuer par l'Eſcriture ſaincte, ni par raiſons humaines ; mais que cependant il la faut croire ſimplement, d'autant que l'Egliſe en a ainſi determiné. Sainct Paul, Rom. 10., m'a aprins que la foi vient par l'ouye de la parole de Dieu, & vous dites qu'il la faut croire ſimplement, à cauſe du decret de l'Egliſe : il s'enſuyuroit que la foi viendroit du decret & ordonnance de l'Egliſe. Or, ie di que l'Egliſe ne peut rien determiner quant à la foi ſans l'Eſcriture ſaincte. Ceſte doctrine de la tranſſubſtantiation eſt toute nouuelle, ordonnee par le Pape Innocent troiſieſme, au concile de Latran, il y a enuiron trois cens ans, & l'a adiouſtee aux douze articles de la foi pour le treizieſme article, choſe certainement du tout repugnante à l'Eſcriture ſaincte & aux anciens Docteurs de l'Egliſe. Voila les Euangeliſtes qui diſent tous d'vn commun accord que, comme ils mangeoyent, Jeſus print du pain, & apres auoir rendu graces le rompit & le donna à ſes diſciples, & dit : *Prenez, mangez : ceci eſt mon corps.* Il ne fait pas de mention que le pain fuſt tranſſubſtantié au corps naturel de Chriſt. Et de la coupe, l'Eſcriture dit que Chriſt appelle encore generation de vigne ce que les Apoſtres auoyent beu, diſant : « Je ne beuurai plus d'oreſnauant de ceſte generation de vigne. » Act. 2., il eſt dit que les diſciples perſeueroyent en la doctrine des Apoſtres, en la communion & fraction du pain, & en oraiſon. Nous oyons que l'Eſcriture dit que c'eſt pain, que c'eſt vin. Actes 20. : « Vn iour de Sabbath, nous eſtions aſſemblez pour rompre le pain. » Et Paul dit, 1. Corinth., 10. : « Le pain que nous rompons, n'eſt-ce pas la communion au corps de Chriſt ? Nous qui auons mangé d'vn pain, ſommes vn pain & vn corps au Seigneur. » Et 1. Corinth., 11., par trois fois il l'appelle pain. L'Eſcriture, parlant ainſi, ne nous veut point tromper, diſant que c'eſt pain, & ce n'en ſeroit point. Et les anciens docteurs, en bon langage, diſent que c'eſt pain & vin apres la conſecration. Voila Origene, qui eſt des plus proches du temps des Apoſtres, ſur le 15. chap. de ſainct Matthieu, expoſant ces paroles : « Tout ce qui entre en la bouche s'en va au ventre & ſort hors par bas, » dit ainſi : *Ceſte viande qui eſt ſanctifiee par la parole de Dieu & par priere, ſelon ce qu'elle a de materiel, entre dans le ventre & eſt iettee hors par bas.* Et ſoudain apres, il dit : *Ce n'eſt pas la matiere du pain qui profite, mais c'eſt la parole qui eſt recitee deſſus.* Et afin qu'on n'entende ces paroles eſtre dites d'autre pain que celui de la Cene, il dit : *Ceci ſoit dit du corps myſtique & ſymbolique.* Jamais Origene n'a eſté noté d'auoir mal ſenti de la Cene. Partant il en parle ſelon qu'en tenoit l'Egliſe de ſon temps. Ceſte ſentence nous monſtre treſclaiment que la ſubſtance & matiere du pain demeure en la Cene ſelon la doctrine de l'ancienne Egliſe. Tertullian, auſſi treſancien, au premier liure contre Marcion, dit : *Chriſt n'a point reprouué le pain, par lequel il a preſenté ſon corps.* Et au quatrieſme liure contre ledit heretique, il dit qu'il a prins le pain & l'a distribué à ſes diſciples, le faiſant ſon corps, en diſant : *Ceci eſt mon corps, c'eſt à dire le ſigne de mon corps.* Ce ne peut eſtre vne figure, ſ'il n'y a vn corps de verité ou vrai. En outre, vne choſe vuide & vaine, qui eſt vn fantoſme, ne peut

M.D LXVII.

Origene.

Tertullian.

Cyprian. receuoir aucune figure. S. Cyprian, martyr de Chriſt, en la troiſieſme Epiſtre, liure deuxieſme, à Cecilian, dit que *le ſang du Seigneur eſt démonſtré au vin.* Item, au meſme lieu : *C'eſtoit vin ce que le Seigneur diſoit eſtre ſon ſang.* Je vous prie, Monſieur, notez bien cela. Item encore : « L'eau ne peut exprimer le ſang de Chriſt, & nous voyons que le peuple eſt entendu par l'eau & que le ſang de Chriſt eſt demonſtré au vin; il s'enſuit que le vin demeure, puis qu'il ſert pour exprimer & demonſtrer le ſang. »

Bertramus. Et Bertramus, parlant quaſi en ſemblable ſentence, dit au liure du corps & du ſang du Seigneur : « Si ce vin là, qui eſt ſanctifié par l'office du Miniſtre, eſt conuerti corporellement au ſang de Jeſus Chriſt, il eſt neceſſaire auſſi que l'eau qui eſt meſlee, pareillement ſoit conuertie corporellement au ſang du peuple croyant. *Car là où il n'y a qu'vne ſanctification, il ne s'enſuit qu'vne operation; & là où il y a pareille raiſon, il s'enſuit auſſi pareil myſtere.* Or nous voyons qu'en l'eau il n'y a rien de conuerti ſelon le corps, conſequemment donc il n'y eſt rien demonſtré au vin corporellement. Ce qui eſt ſignifié du corps du peuple en l'eau, ſe prend ſpirituellement; il eſt donc neceſſaire de prendre ſpirituellement ce qui eſt demonſtré du ſang de Chriſt au vin. »

L'Evesqve. « Quoi? que dites-vous? ſainct Cyprian dit-il tout ce que vous dites ici? »

Expoſition du paſſage de S. Cyprian. Gvy. « Non pas, monſieur. Mais ie di que Bertramus traite ces paroles de S. Cyprian, & les expoſe ainſi mot à mot, comme ie les ai recitees. Or S. Cyprian dit bien d'auantage contre les *Aquariſtes*, que ſi le vin defaut d'eſtre au calice, que le ſang de Chriſt n'y peut eſtre veu, & n'y peut eſtre entendu. Si le vin eſt tranſſubſtantié, il delaiſſe d'eſtre vin. Et par ainſi, ſelon S. Cyprian, le ſang de Chriſt n'y peut eſtre entendu. Le meſme* docteur dit que le pain ſanctifié eſt entré en la bouche polluee. Item, au ſermon *de Lapſis*, dit, parlant de la ieune fille qui auoit vomi le Sacrement : *Le breuuage ſanctifié au ſang du Seigneur, eſt ſorti des entrailles pollues.* Il ne dit pas : le pain & le breuuage tranſſubſtantiez, mais le pain & le vin ſanctifiez au corps & au ſang du Seigneur. Et ſemblablement Theodoretus, qui viuoit du temps de Cyrille, & qui fut auec lui au concile d'Epheſe & de Calcedone, homme treſdocte, le liure duquel a eſté imprimé à Rome en Grec, dit ainſi au premier dialogue, propoſant deux perſonnages, le Fidele & l'Heretique : le fidele dit : *Noſtre Sauueur luimeſme a changé les noms du pain & du vin, & a donné le nom du ſigne à ſon corps, & au ſigne le nom de ſon corps; en ceſte meſme façon s'eſtant appelé ſoi-meſme vigne, il a meſme nommé le ſigne ſang.* Puis l'heretique demande : *Mais ie voudroi bien ſauoir la cauſe pourquoi les noms ſont changez.* Le Fidele reſpond : *Le but eſt proposé euidemment à tous ceux qui ſont appelez au myſtere. Car il a voulu que ceux qui ſont appelez à la participation des myſteres ſacrez, ne s'arreſtaſſent point à la nature des choſes qui ſe voyent, mais que, par la mutation ou changement des noms, ils croyent à la tranſmutation qui eſt faite par grace. Car celui qui appelle ſon corps froment & pain, le meſme auſſi s'eſt nommé le ſep de la vigne; lui-meſme auſſi a fait ceſt honneur aux ſignes, qui aparoiſſent deuant les yeux, de les appeler ſon corps & ſon ſang, non pas qu'il ait changé la nature, mais ayant adiouſté ſa grace à la nature.* Puis, au meſme lieu, il dit encore : *Les ſignes myſtiques, apres la ſanctification, ne ſortent pas de leur nature. Car ils demeurent en leur premiere ſubſtance, figure & forme, & ſe peuuent voir & toucher comme auparauant.* Il ne dit pas, en la premiere ſentence, que le pain & le vin ſont tranſſubſtantiez, mais que le pain & le vin ſont muez & changez quant aux noms. Ils ſont appelez *corps & ſang* de Chriſt, ce qu'ils n'eſtoyent pas auparauant nommez, & dit que la nature du pain n'eſt pas changee, ains que la grace eſt adiouſtee à la nature. Cela demonſtre clairement, comme le iour, que le pain demeure au Sacrement, & ſemblablement le vin. »

* Au ſermon de Cœna Domini.

Theodoretus & Cyrille

d'vn meſme temps.

Changement de noms.

Le pain & le vin changez quant aux noms.

Par ces diſputes donnees ci deſſus, par extrait de plus amples que Guy eut auec Richardot, Eueſque d'Arras, on peut conoiſtre combien ceux ſont dangereux, voire pernicieux, qui, par ambition & auarice, s'eſtans deſtournez de la verité conue, ſe ſeruent de tous moyens par ſubtilitez & ruſes pour eſbranler la foi des poures fideles. Il auoit parauant triomphé publiquement d'vn pouure Menuiſier, priſonnier en

Ce meſme Eueſque

a publié par impreſſion ſes diſputes (1).

la ville de Douay, pour l'auoir conuerti (comme tels apoſtats parlent) ou pluſtoſt diuerti du vrai chemin ; mais il trouua, en ces ſeruiteurs de Dieu priſonniers à Valenciennes, vne verité puiſſante, s'il en euſt voulu dire ſelon ſa conſcience ce qu'il en ſauoit.

Il y eut encores pluſieurs autres aduerſaires qui aſſaillirent Guy & de la Grange, au meſme mois de May ſuſdit, entre leſquels vn certain Cordelier, qui auoit autre fois conferé auec eux, auant ceſte perſecution, eſtans libres, les vint viſiter en la priſon (2). Icelui, acompagné d'autres, aborda Guy, en lui diſant qu'il eſtoit bien marri de ſa priſon, & qu'il lui deſiroit toute proſperité & ſon ſalut. « Et à ces fins, Guy, mon ami (dit le Cordelier), ie vous vien viſiter, vous priant d'eſtimer de nous que nous auons ſoin de nos ames, voire de maintenir la vraye Religion & la gloire de Dieu. Et ſi autrement eſtoit, quel beſoin me ſeroit-il (diſoit le Cordelier) de viure en ceſt habit, pour eſtre en riſee & moquerie au monde ? Je ſuis viuant en ſolitude ; ie ne manie point d'argent ; ie ſeroi bien mieux à mon aiſe d'eſtre marié, i'auroi de l'argent, ie ſeroi bien venu au monde, comme vous eſtes. »

Abord d'vn Cordelier viſitant les priſonniers de Valenciennes.

Svr ce, Guy reſpondit : « Monſieur, ie vous mercie du bien que dites me deſirer ; ie ne vous en deſire pas moins de ma part ; mais ie louë Dieu de ce qu'il lui plait m'enuoyer, ſachant que c'eſt pour mon grand bien & ſalut. Et quant à ce que dites eſtre ſoigneux de maintenir la vraye Religion, cela ne peux-ie aperceuoir, & voſtre habit eſtrange & deſguiſé ne me peut perſuader cela. Je confeſſe bien que vous eſtes en moquerie & riſee à pluſieurs ; mais la cauſe vient de vous, qui vous expoſez vous-meſmes à tel opprobre. Et quant au mal-aiſe que vous endurez en voſtre conuent, cela ne peut ſeruir d'indice ſuffiſant pour prouuer que vous maintenez la vraye Religion. Car en ce mal-aiſe que vous dites, vous y auez tellement vos aiſes & vos plaiſirs, que ſi ie vouloi viure à mon aiſe, ie me voudroi rendre Cordelier & voudroi prendre la beface de ſainct François, laquelle vaut mieux que la croix de ſainct Benoit, comme on dit. Vous dites que pour cercher vos aiſes, vous prendriez femme & vous marieriez. Je confeſſe que celui qui eſt bien marié a vne grande commodité, tant y a neanmoins que la ſentence de ſainct Paul demeure vraye, que ceux qui ſont mariez auront tribulation en la chair ; mais vous qui dormez à voſtre aiſe, vous n'auez pas les petis enfants qui vous empeſchent le repos de la nuict, vous n'auez pas les ordures & infections d'eux, comme ceux qui ſont mariez ; vous n'auez pas le ſoin de quoi vous les nourrirez & eſleuerez. Et s'il eſt vrai, ce que vous dites, que vous ne maniez point d'argent (tous ceux de voſtre ordre ne ſont pas ſi conſcientieux) & ie di que vous eſtes d'autant plus à voſtre aiſe. Pluſieurs ſont en fort grand danger & peril pour l'or & l'argent, & en mille mal-aiſes : voire ſouuent l'argent eſt cauſe de la ruine des poſſedans. »

Reſponſe conuenable au Cordelier.

Le mal aiſe des Cordeliers declaré.

Cela dit, on entra bien auant en diſpute de la primauté du Pape ; mais d'autant que la queſtion eſt de choſe toute conue & notoire, nous renuoyons derechef les lecteurs au liure * qui a eſté publié par impreſſion des eſcrits de Guy, apres ſa mort (1). Toutesfois, pour mieux conoiſtre ce Cordelier, & entendre, comme en paſſant, quels eſtoyent pluſieurs exercices que ſouſtenoyent leſdits Guy & de la Grange, durant la liberté de leur miniſtere en la ville de Valenciennes, il ne ſera impertinent de toucher, par forme d'hiſtoire, la diſpute que tous deux eurent contre le Cordelier, en la maiſon de la dame de la Tour, preſens pluſieurs bourgeois & habitans en ladite ville (2).

* Renuoi de la Diſpute ſur la primauté du Pape. au liure qui eſt imprimé en forme de 8.

Ce Cordelier, peu apres la fraction & abat * des images preſque generale par tout le Païs bas, ſe trouua en ladite maiſon en habit ſeculier (comme ils parlent) pour eſtre deſguiſé. Il auoit mandé par ſpecial qu'on lui fiſt venir la Grange, aſſauoir le petit Miniſtre, comme on le nommoit ; ne voulant nullement du grand, aſſauoir de

* Ceſt abat eſt deſcrit ci deſſus en l'hiſtoire.

M.D.LXVII.

(1) *Discours tenu entre Messire François Richardot, evesque d'Arras et ung prisonnier, au lieu de Douay, sur aulcuns poinctz principaux de la religion, recueilly et mis au net par ledict sieur Evesque.* Louvain, 1567, in-8.

(2) Voy. *Procédures*, p. 332.

(1) Il s'agit toujours de l'ouvrage intitulé : *Procédures tenues à l'endroit de ceux de la Religion du Pais Bas.* La discussion sur la primauté du pape s'y trouve en effet, p. 335-352.

(2) Cet incident est raconté par Guy de Brès, *Procédures*, p. 352.

Guy, comme il dit à ceux auſquels il donna ceſte charge. Peregrin de la Grange eſtant venu vers lui, & ne pouuant auoir audiance deuant ce Cordelier, abuſant par ſon babil & audace de la douceur & modeſtie dudit de la Grange, quelqu'vn des freres là eſtant s'auiſa d'aller vers Guy, & le prier de ſe trouuer à la diſpute. Guy donc eſtant ſuruenu, entra, & pluſieurs autres quant & lui. Il trouua ſon compagnon la Grange & le Cordelier diſputans de la Cene.

Guy & la Grange diſputent contre le Cordelier.

La Grange laiſſa parler ſon compagnon; & apres pluſieurs propos qui ſeroyent trop longs à reciter, le Cordelier fut contraint de confeſſer haut & clair (la liberté eſtant lors au païs), qu'il ne ſauoit comment & en quelle ſorte le corps de Chriſt eſtoit en la Cene, s'il y eſtoit corporellement ou ſpirituellement. Surquoi vn des Bourgeois qui là eſtoyent, lui dit : « Comment, Monſieur, eſt-il poſſible cela? ie vous ai pluſieurs fois ouï preſcher, qu'il faloit croire qu'il y eſtoit corporellement, charnellement, auſſi grand & gros qu'il eſtoit en la croix; qu'il le faloit croire ainſi ſur peine de damnation eternelle; meſme, s'il vous plait, ie vous monſtrerai quelque lettre de voſtre propre main, eſcrite à vne certaine femme de la ville, en laquelle vous lui eſcriuez qu'elle le doit ainſi croire & y mourir, ce qui m'eſtonne grandement à preſent. » Le Cordelier reſpondit : « Il faut entendre ce qu'on preſche & ce qu'on eſcrit; ie ne l'enten pas ainſi. » Ce Bourgeois repliqua : « Le poure peuple cependant qui vous a ainſi ouï preſcher, dit qu'il veut viure & mourir en ceſte foi, comme vous leur auez preſché; vous leur deuiez donc auoir dit voſtre intention ouuertement, comme vous le dites ici, que vous ne ſauez pas comment il y eſt, afin qu'ils l'aprinſſent de ceux qui ſauent mieux. »

Apres cela, le Cordelier jaſant de la Meſſe, Guy demanda s'il eſtoit ſacrificateur. Il ne reſpondit rien, & faiſoit quelque difficulté de dire ouï. Guy lui dit qu'il parlaſt hardiment & ſans crainte, & qu'il n'y auoit aucun danger ne peril. Lors dit qu'il eſtoit ſacrificateur. « Et de quel ordre? (dit Guy) de Leui ou de Melchiſedech? car, en toute l'Eſcriture ſaincte, il n'eſt parlé que de deux ordres. » Le Cordelier reſpondit qu'il eſtoit ſacrificateur ſelon l'ordre de Melchiſedech.

Deux Sacrificateurs, aſſauoir de Leui & de Melchiſedech.

Sur ce, Guy lui dit que l'Apoſtre aux Hebr. déclare qu'il n'y a que Jeſus Chriſt qui ſoit entré en ceſt ordre, & monſtre euidemment que ceſte ſacrificature n'eſt pas comme celle de Leui, laquelle eſtoit par pere, par mere, & par genealogie, dont les ſacrificateurs auoyent commencement de iours & fin de vie. Mais qu'en la ſacrificature de Melchiſedech, en laquelle Chriſt eſt entré, il n'y a point de genealogie, c'eſt à dire, on n'y entre pas par ſucceſſion, d'autant que Chriſt, qui y eſt ſeul entré, vit eternellement; & ayant acquis redemption, eſt viuant à touſiours, ayant puiſſance de ſauuer tous ceux qui s'approchent de Dieu par lui.

Les Miniſtres donc lors declarerent, puis que Chriſt vit à touſiours, que le Cordelier ſe trompoit grandement de penſer eſtre de ceſte ſacrificature, car il n'eſt pas comme le ſouuerain Sacrificateur de la Loi, lequel attiroit vne grande troupe de ſacrificateurs. Declarerent, en outre, que Chriſt eſtoit ſeul plus que ſuffiſant pour faire parfaitement le ſalut eternel des ſiens, par le ſeul ſacrifice de ſa mort en la croix, ſans qu'on face encore le meſme.

S'enſuyuent quelques-lettres, eſcrites par Guy de Bres, de ſa priſon de Valenciennes.

Nous auons veu iuſqu'ici de quelle force & doctrine ce ſeruiteur de Dieu a eſté muni d'enhaut, pour ſurmonter les premiers combats de l'empriſonnement, & puis les ſubtilitez & ruſes des aduerſaires le prouoquans à diſpute; oyons maintenant quelle affection & ſoing Chreſtien il a porté aux ſiens; & premierement à ſa femme Catherine Ramon, à laquelle, entre autres lettres, celle qui s'enſuit eſt digne d'eſtre conſeruee (1).

Ma chere & bien-aimee eſpouſe, & ſœur en noſtre Seigneur Jeſus (2), voſtre angoiſſe & douleur troublant aucu-

(1) Ce paragraphe est de Crespin.

(2) Voy. *Procédures*, p. 356. La lettre commençait ainsi : « La grâce & miſericorde de noſtre bon Dieu & Pere ceſleſte, & la dilection de ſon Fils noſtre Seigneur Iesus-Christ, ſoit auec voſtre eſprit, ma bien-aimée. Catherine Ramon, ma chère, etc.